

## TABLE DES MATIERES

Remarques introductives .....	1	7. Service culturel .....	14
Principaux changements du budget 2013 .....	2	8. Sports .....	14
Chapitre I Analyse des rubriques par nature.....	3	9. Institutions et assurances sociales.....	15
A. Charges .....	3	10. Aide sociale .....	15
B. Recettes.....	4	<b>CHAPITRE IV Politique du personnel.....</b>	<b>15</b>
<b>CHAPITRE II Evolution des recettes générales, selon la</b>		1. Effectif du personnel et dotation .....	15
<b>classification administrative .....</b>	<b>5</b>	a) Postes nouveaux ou à confirmer.....	16
A. Evolution des recettes fiscales.....	5	b) Régularisation de situations et autres changements .....	16
B. Examen de détail des principales recettes fiscales.....	6	c) Réduction ou suppression de postes .....	17
1. Personnes physiques .....	6	d) Réorganisation et autres changements structureaux .....	17
a) Impôt sur le revenu.....	6	e) Modifications temporaires .....	17
b) Impôt sur la fortune .....	7	f) Dotation .....	17
2. Personnes morales .....	8	2. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel .....	17
a) Impôt sur le bénéfice .....	8	<b>CHAPITRE V Situation financière de la Commune .....</b>	<b>17</b>
b) Impôt sur le capital .....	8	<b>CHAPITRE VI Budget des Services industriels (S.I.).....</b>	<b>18</b>
3. Autres impôts et taxes.....	9	A. Généralités .....	18
a) Impôt spécial des immeubles.....	9	B. Les charges.....	19
b) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de		C. Les recettes.....	19
mutations immobilières.....	9	D. Réserve pour égalisation du prix de l'eau .....	20
C. Evolution des recettes générales - Commentaires des		<b>CHAPITRE VII Budget des investissements.....</b>	<b>21</b>
rubriques par Services .....	9	A. Explications détaillées des investissements.....	22
1. Administration générale.....	9	1. Catégorie I .....	22
2. Finances .....	10	2. Catégorie II .....	22
3. Ecoles.....	10	3. Catégorie III .....	34
4. Police locale et Mobilité.....	11	4. Investissements des Services industriels (catégorie II) .....	35
5. Tutelles et curatelles .....	11	<b>B. Capacité d'investissement et charges financières .....</b>	<b>35</b>
<b>CHAPITRE III Evolution des charges générales selon la</b>		1. Capacité d'investir .....	35
<b>classification administrative .....</b>	<b>11</b>	2. Financement des investissements .....	35
<b>Commentaires des rubriques par Services .....</b>	<b>11</b>	3. Charges financières.....	35
1. Administration générale.....	11	<b>CHAPITRE VIII Obtention d'une limite de crédit pour financer</b>	
2. Finances .....	12	<b>des ponts de trésorerie communale.....</b>	<b>36</b>
3. Ecoles.....	12	<b>Tableau des besoins de liquidités arrêté au 31.12.2013.....</b>	<b>36</b>
4. Police locale et Mobilité.....	13		
5. Génie-civil et Cadastre .....	13		
6. Urbanisme et architecture .....	14		

## MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

( du 13 novembre 2012 )

### 18 – 2011-2016 : BUDGET DE LA VILLE DE FRIBOURG POUR L'EXERCICE 2013

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2013, dont les prévisions sont les suivantes :

Total des produits	Fr. 220'381'315.00
Total des charges	Fr. 224'837'790.00
<b>Excédent des charges</b>	<b>Fr. 4'456'475.00</b>

Quant au budget des Services industriels, il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 14'109'580.00
Total des charges	Fr. 14'052'600.00
<b>Excédent des produits</b>	<b>Fr. 56'980.00</b>

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".



## REMARQUES INTRODUCTIVES

Le budget communal de l'exercice 2013 présente un excédent de charges de

**Fr. 4'456'475.--**

soit le 2.27 % du total des produits de Fr. 196'662'980.-- (imputations internes de Fr. 23'718'335.-- déduites).

Le budget de l'exercice 2013 se péjore par rapport au budget 2012 réadapté de Fr. 3'207'729.--. Ce dernier présentait un excédent de charges de 0.64 % du total des produits.

Cette dépréciation s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- Les recettes fiscales diminuent de 0,7 million ;
- Les charges **nettes** d'aide sociale augmentent de 1 million ;
- Les charges des écoles augmentent de 1,3 million. Ces charges intègrent la mise en place de la deuxième année d'école enfantine ainsi que les tables de midi.

Il faut aussi relever l'augmentation de 0,24 million pour la participation de la Ville de Fribourg à la nouvelle crèche "Mosaïque" de Monséjour. Les contributions selon les dispositions légales augmentent de leur côté de 0,6 million.

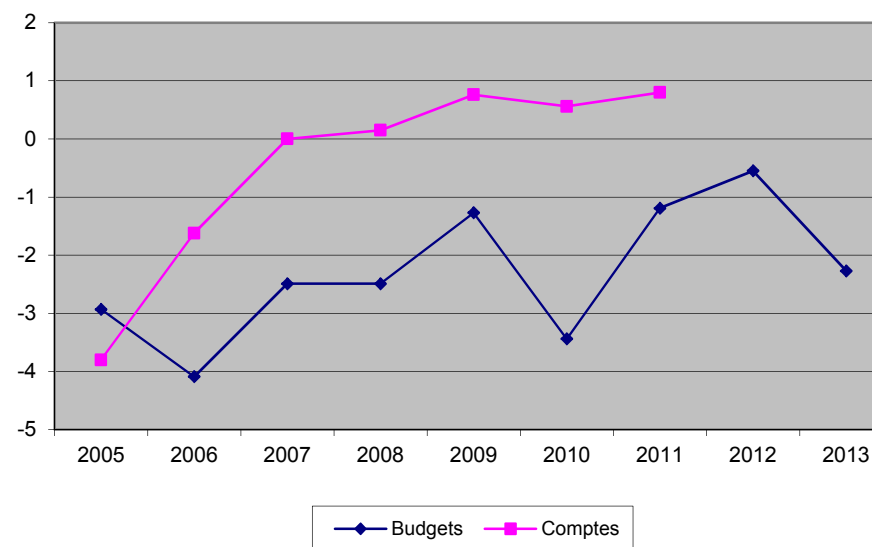
En outre, la participation à l'agglomération diminue de 0,7 million grâce à la diminution des coûts liés au mandat de prestation des TPF pour le transport urbain.

La comparaison budgets/comptes communaux entre les excédents de charges ou de recettes en pourcent des recettes totales (imputations internes déduites) pour les années 2005 à 2011 est la suivante :

Années	Budgets	%	Comptes	%
2005	-5'353'565.00	-2.93	-6'964'784.19	-3.8
2006	-7'497'797.00	-4.09	-3'087'145.68	-1.62
2007	-4'505'898.00	-2.49	2'529.90	0.001
2008	-4'559'867.00	-2.49	276'804.94	0.15
2009	-2'395'058.00	-1.27	1'453'393.61	0.76
2010	-6'394'454.00	-3.44	1'085'850.25	0.56
2011	-2'277'548.00	-1.19	1'611'452.00	0.8
2012	-1'248'746.00	-0.64		
2013	-4'456'475.00	-2.27		
moyenne	-4'298'823.11		-1'033'335.88	

Comme le démontre le tableau ci-dessus, le bilan global est proche de l'équilibre pour les comptes des 7 dernières années.

**Comparaison entre les excédents de charges ou de recettes en% des recettes globales entre les comptes 2005 à 2011 et le budget 2005 à 2013**



## **PRINCIPAUX CHANGEMENTS DU BUDGET 2013**

### **Tables de midi**

Une nouvelle rubrique 351 a été créée pour cette prestation qui devrait être mise en place au début de l'année 2013. Les chiffres inscrits dans le budget sont le fruit d'une estimation pour les 6 quartiers qui seront desservis par cette structure.

Le coût net pour la Commune est de Fr. 40'000,-- par année.

### **Projets d'intégration**

En 2012, un poste à 50 % a été créé pour l'intégration. Afin de permettre à la déléguée à l'intégration d'élaborer des projets et de respecter son cahier des charges, une nouvelle rubrique 100.318.02 "Projets d'intégration" dotée d'un montant de Fr. 60'000,-- a été créée dans le budget 2013.

## CHAPITRE I

### ANALYSE DES RUBRIQUES PAR NATURE

Pour une meilleure lisibilité des budgets par rapport au plan financier, le Conseil communal propose de faire une première analyse du budget selon la classification par nature et ensuite de revenir à une analyse selon la classification administrative, qui est celle faisant foi pour l'adoption du budget.

#### **A. Charges**

Les charges générales de la Commune se montent, au budget 2013, à Fr. 224'837'790,-- contre Fr. 220'460'200,-- au budget 2012 réactualisé. Les charges ont progressé de 1,9 %.

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart en %
30	Charges de personnel	56'437'980	55'332'370	2.00
31	Biens, services et marchandises	28'420'370	28'256'062	0.58
32	Intérêts passifs	3'964'600	4'611'600	-14.03
33	Amortissements	12'734'821	12'623'930	0.88
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	62'200'170	61'562'910	1.04
36	Subventions accordées	35'009'680	32'392'065	8.08
38	Attributions aux réserves	2'351'834	2'161'755	8.79

Les charges de la rubrique 30 "Charges de personnel" augmentent de 2,00 %, en dessus de l'objectif maximal de 1,5 % que le Conseil communal s'était fixé. Ce budget n'intègre aucune adaptation des salaires au renchérissement. Les mouvements de personnel sont expliqués dans le chapitre IV, page 15.

Les charges de la rubrique 31 "Biens, services et marchandises" n'augmentent que de 0,58 % et restent dans l'objectif de 1,4 % fixé par le Conseil communal. Cette augmentation s'explique par :

- Une augmentation de 0,15 million pour le matériel d'enseignement lié à la mise en place de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine ;
- Une augmentation de 0,1 million pour les frais de contentieux ;
- Une augmentation aussi de 0,1 million pour l'incinération des boues de la Step.

Les charges de la rubrique 32 "Intérêts passifs" diminuent de 0.6 million liées à la réduction importante de la dette en 2009, ainsi qu'au renouvellement d'emprunts à des taux historiquement bas. Cette diminution est aussi le fruit de la politique du Conseil communal du blocage des amortissements à 7,2 millions par année (sans la STEP et Châtillon). Entre 2002 et 2013, le coût de la dette est passé de 8,5 millions à 3,9 millions, ce qui démontre une gestion rigoureuse des emprunts.

Les charges de la rubrique 33 "Amortissements" sont totalement dans les objectifs du Conseil communal. Si l'on enlève les amortissements de la STEP de 4 millions, ainsi que ceux de Châtillon de 1.45 million, les autres amortissements s'élèvent à 7.3 millions.

Les charges de la rubrique 35 "Remboursements et participation à des collectivités publiques" augmentent de 1.04 %. Cette croissance est due pour :

- 0,6 million aux charges facturées par l'Etat pour les enseignants primaires et enfantines ;
- 0,15 million pour la participation des communes à l'aide aux institutions spécialisées pour enfants inadaptés ;
- 0,2 million pour les prestations d'accompagnement dans les EMS ;
- 0,2 million pour les frais immobiliers/financiers dans les EMS.

Il faut aussi relever la diminution de 0,7 million des charges globales facturées par l'agglomération.

En ce qui concerne les subventions accordées, la rubrique 36 enregistre un accroissement de charge de 8,79 %. Cette très forte augmentation est due pour :

- 0,5 million à la participation au trafic régional ;
- 1,1 million aux forfaits d'entretien LASoc (aide sociale) ;
- 0,6 million aux loyers, charges et autres frais de logement payés par l'aide sociale ;
- 0,2 million pour les prestations circonstanciées LASoc (aide sociale)
- 0,2 million pour les subventions pour l'accueil de la petite enfance.

La rubrique 38 "Attributions aux réserves" est constituée de la réserve de 1,30 million pour la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine, suite au versement prévu de la subvention de l'Etat d'un montant de 10 millions par année à répartir entre les communes pendant 6 ans, soit de 2009 à 2014. Le détail de la rubrique est le suivant :

#### Attributions aux réserves

259.382.00	Attribution réserve pour 2ème année d'école enfantine	Fr.	1'305'000.00
410.380.00	Contribution achat abris PC	Fr.	16'000.00
521.380.00	Places de parc et places de jeux	Fr.	36'500.00
531.380.00	Châtillon, remise en état	Fr.	604'000.00
532.380.00	Step : attribution à la réserve	Fr.	273'334.00
613.380.00	Fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier	Fr.	117'000.00
		<b>Fr.</b>	<b>2'351'834.00</b>

#### **B. Recettes**

Il est prévu une augmentation des recettes générales de Fr. 219'211'454,-- au budget 2012 à Fr. 220'381'315,-- au budget 2013. Les principales fluctuations sont enregistrées dans les rubriques par nature suivantes :

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart en %
40	Impôts et taxes	128'118'000	128'633'000	-0.40
41	Patentes, Concessions	325'000	332'000	-2.11
42	Revenus des biens	8'026'390	7'995'690	0.38
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	38'181'680	37'861'270	0.85
44	Parts à des recettes sans affectation	2'250'000	2'280'000	-1.32
45	Remboursements de collectivités publiques	14'216'360	12'953'886	9.75
46	Subventions acquises	2'991'550	2'981'300	0.34
48	Prélèvement sur les réserves	2'554'000	2'654'800	-3.80

Le budget 2013 de la rubrique "impôts et taxes" enregistre pour la première fois depuis longtemps une diminution réelle globale de 0,5 million par rapport au budget 2012. Cette détérioration s'explique par une stagnation des impôts sur les personnes physiques et une diminution des impôts sur les personnes morales de 0,3 million. Le reste de la diminution est due aux fluctuations défavorables sur les autres impôts tels que les droits de mutations immobilières et la contribution immobilière.

La diminution de la rubrique 41 "Patentes et concessions" est essentiellement due aux revenus générés par l'affermage des affiches.

La rubrique 42 "Revenus des biens" augmente de 0,38% soit seulement de Fr. 30'000,-- liés à différentes fluctuations mineures à l'intérieur de cette rubrique.

La rubrique 43 "Contributions, émoluments, taxes, ventes" augmente de 0,85 % pour les raisons suivantes :

- Augmentation des recettes de 0,15 million pour la taxe d'épuration de la Step ;
- Augmentation des recettes de 0,1 million pour l'écolage des élèves hors-cercle des 3 cycles d'orientation.

La rubrique 45 "Remboursements de collectivités publiques" augmente de 1.2 million, en raison principalement de la participation de l'Etat et des communes du district à l'aide sociale, en corollaire avec l'explosion de ces charges d'aide sociale présentées ci-dessus.

La rubrique 46 "Subventions acquises" reste quasiment identique au budget 2012.

La rubrique 48 "Prélèvements sur les réserves" évolue de la manière suivante :

256.482.00	Construction H.L.M		
257.482.00	Assainissement immeubles anciens	Fr.	40'000.00
521.480.00	Places de parc publiques	Fr.	14'000.00
531.480.00	Châtillon, remise en état	Fr.	1'000'000.00
532.480.01	Canalisations	Fr.	1'500'000.00
		<b>Fr.</b>	<b>2'554'000.00</b>

### Répartition des recettes générales

Les recettes générales se répartissent (hors imputations internes) en :

- impôts et taxes : 65.1% en 2013 contre 65.7% en 2012 et 64.4 % en 2011
- autres recettes : 34.9% en 2013 contre 34.3 % en 2012 et 35.6 % en 2011

## CHAPITRE II

### EVOLUTION DES RECETTES GÉNÉRALES, SELON LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

#### A. EVOLUTION DES RECETTES FISCALES

Il faut rappeler que, suite à la bascule d'impôt due à la reprise du RHF par le Canton, le coefficient de l'impôt de la Commune a été ramené de 85 ct à 77,3 ct pour 2007 et les années suivantes. Les estimations pour l'année fiscale 2012 tiennent compte de ce coefficient, mais gardent celui de 85 ct pour les années fiscales antérieures à 2007.

Les estimations des recettes fiscales pour l'année 2013 ont été établies tant sur la base de renseignements obtenus auprès du Service cantonal des contributions que des résultats des comptes 2010, 2011 et du budget 2012. Les chiffres donnés par l'Etat ont dû être appréciés à leur juste valeur pour tenir compte des différences particulières entre l'Etat et la Commune, notamment sur le mouvement interne des contribuables. La rencontre avec un représentant du Service cantonal des contributions se révèle, d'année en année, extrêmement important.

#### Remarques générales :

Au moment où le budget 2013 est en préparation, les résultats des impôts 2011 des personnes physiques ne sont pas encore connus, puisque les dernières taxations, notamment celles des indépendants, ne seront rendues qu'au début de l'année 2013. Quant aux taxations des personnes morales, l'Etat est en train de réaliser celles portant sur les années 2010-2011.

Les prévisions fiscales ont été estimées en tenant compte particulièrement de 3 éléments importants : la constitution de provisions lors des budgets précédents, la situation économique et les conséquences financières de la modification de la loi sur les impôts cantonaux.

### Evolution des recettes fiscales

	Budget 2013	Budget 2012	Comptes 2011
Impôt sur la fortune	7'600'000	7'600'000	9'126'637
Impôt sur le revenu	71'200'000	71'200'000	66'656'942
Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital	1'290'000	1'320'000	1'145'660
Impôt à la source	6'100'000	6'100'000	6'059'419
Impôt sur le capital	4'500'000	4'700'000	5'244'056
Impôt sur le bénéfice	16'900'000	17'200'000	21'827'977
Contribution immobilière	14'450'000	14'550'000	14'549'177
Impôt spécial des immeubles	0	0	686'902
Impôt sur les gains immobiliers	940'000	870'000	1'258'970
Droits de mutations immobilières	3'280'000	3'340'000	2'957'301
Impôt sur les successions	665'000	670'000	633'744
<b>Totaux</b>	<b>126'925'000</b>	<b>127'550'000</b>	<b>130'146'785</b>

## **B. EXAMEN DE DÉTAIL DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES**

### **1. Personnes physiques**

#### **a) Impôt sur le revenu**

En préambule, il faut constater que le rendement de l'impôt sur le revenu 2010 pour la Ville de Fribourg a été supérieur pour plus de 0,8 million au rendement de l'impôt 2009.

Voici un tableau comparatif de l'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de la Ville et du Canton :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement en mio   en %		en mio	Accroissement en mio   en %	
2003	0.85	70.12			555.81		
2004	0.85	70.95	0.83	1.2%	559.30	3.49	0.6%
2005	0.85	68.39	-2.56	-3.6%	571.16	11.86	2.1%
2006	0.85	68.50	0.11	0.2%	578.78	7.62	1.3%
2007 effectif	0.773	63.73	-4.77	-7.0%	608.39	29.61	5.1%
2007 comparatif	0.85	70.08	1.58	2.3%			
2008	0.773	66.78	3.05	4.8%	637.70	29.31	4.8%
2009	0.773	66.25	-0.53	-0.8%	641.00	3.30	0.5%
2010	0.773	67.10	0.85	1.3%	650.00	9.00	1.4%

L'évolution démographique de la Ville démontre que pour 2011 par rapport à 2010, la population dite légale a augmenté de 228 personnes soit une augmentation de 0,66 %. Pour la même période, le Canton a augmenté sa population de 4'665 personnes soit de 1.70 %. Cette augmentation de population pousse tout de même le Service des finances à suivre de manière pondérée les augmentations de revenus prévues par l'Etat pour les années 2011, 2012 et 2013, tout en restant prudent sur le chiffre final qui a été, par rapport au calcul théorique, temporisé.

L'Etat a arrêté son estimation fiscale de l'impôt sur le revenu 2013 à 693 millions, calculée de la façon suivante :

- impôt 2010 : 650 millions ;
- impôt 2011 : stable par rapport à 2010, d'où 650 millions. Cette estimation tient compte de l'abaissement du splitting dans le cadre de l'imposition d'un couple marié ou d'une personne avec enfant à charge, le splitting passe de 56% à 50%.
- impôt 2012 : +3.00 % par rapport à 2011, d'où 670 millions
- impôt 2013 : +3.50 % par rapport à 2012, d'où 693 millions. Compte tenu de ces chiffres et de ces prévisions, la recette de l'impôt communal pour le budget 2013 peut s'établir de la façon suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le revenu 2013 : Fr. 693'000'000.00

Part communale 2010 à cet impôt cantonal 2010 : 13.35%

Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2013 :

Fr. 693'000'000.00 x 77.3% x 13.35% Fr. 71'514'481.50

**arrondi à Fr. 71'200'000.00**

*Budget 2012 Fr. 71'200'000.00*

Le montant a été diminué de 0,314 millions pour tenir compte du risque lié à une augmentation moins élevée des impôts de la Ville de Fribourg pour les années 2011, 2012 et 2013, ainsi que de l'érosion de la part de la Ville de Fribourg dans l'impôt cantonal. En effet, le pourcentage était de 13,36 % en 2009 et il n'est que de 13,35 % pour l'année fiscale 2010.

#### b) Impôt sur la fortune

Le tableau ci-dessous démontre que l'impôt sur la fortune a augmenté de 3.8 % dans le canton de Fribourg. Cette augmentation ne s'est pas confirmée pour la Ville de Fribourg car, pour l'année 2010, une certaine stabilisation de cet impôt a été constatée.

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2003	0.85	6.59			53.58		
2004	0.85	7.24	0.65	9.9%	55.79	2.21	4.1%
2005	0.85	8.20	0.96	13.3%	62.66	6.87	12.3%
2006	0.85	8.25	0.05	0.6%	67.80	5.14	8.2%
2007 effectif	0.773	7.60	-0.65	-7.9%	72.41	4.61	6.8%
2007 comparatif	0.85	8.36	0.11	1.3%			
2008	0.773	7.21	-0.39	-5.1%	68.38	-4.03	-5.6%
2009	0.773	7.75	0.54	7.5%	70.20	1.82	2.7%
2010	0.773	7.73	-0.02	-0.3%	72.90	2.70	3.8%

Pour l'année 2013, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à 72 millions.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale pour la Ville en 2013 devient la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur la fortune 2013 : Fr. 72'000'000.00

Part communale 2010 à cet impôt cantonal 2010 : 13.75%

Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2013 :

Fr. 72'000'000.00 x 77.3% x 13.75% Fr. 7'652'700.00

**arrondi à Fr. 7'600'000.00**

*Budget 2012 Fr. 7'600'000.00*



## 2. Personnes morales

### a) Impôt sur le bénéfice

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales a évolué de manière soutenue entre les années fiscales 2003 et 2005, puis s'est stabilisé durant les années 2006 à 2009. L'année 2010 s'est avérée être la pire depuis 2004 pour le Canton ainsi que pour la Ville de Fribourg.

L'évolution depuis 2003 pour la Commune et le Canton est la suivante :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement en mio	en %	en mio	Accroissement en mio	en %
2003	0.85	11.26			54.79		
2004	0.85	13.30	2.04	18.1%	61.53	6.74	12.3%
2005	0.85	17.12	3.82	28.7%	65.11	3.58	5.8%
2006	0.85	16.24	-0.88	-5.1%	82.00	16.89	25.9%
2007 effectif	0.773	17.35	1.11	6.8%	92.00	10.00	12.2%
2007 comparati	0.85	19.07	2.83	17.4%			
2008	0.773	16.5	-0.85	-4.9%	95.85	3.85	4.2%
2009	0.773	17.9	1.40	8.5%	111.46	15.61	16.3%
2010	0.773	15.74	-2.16	-12.1%	98.64	-12.82	-11.5%

Dans ses estimations de recettes fiscales cantonales pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, l'Etat constate que les projections font apparaître des fluctuations très différenciées suivant les régions examinées. Ainsi, a-t-il retenu, dans son budget, une proposition de 110 millions pour l'exercice 2013.

Le budget 2013, outre l'estimation 2013, aura un fort reliquat pour les impôts 2011 et 2012. C'est pourquoi l'estimation a été effectuée de la manière suivante :

Impôt 2011 : estimation 16.2 millions à 100 % - 75 % déjà provisionné, soit un reliquat de 25 %	Fr.	4'050'000.00
Impôt 2012 : estimation 16.5 millions à 75 % - 65 % déjà provisionné, soit un reliquat de 10 %	Fr.	1'650'000.00
Impôt 2013 : estimation 17.3 millions à 65 %	Fr.	11'245'000.00
	Fr.	16'945'000.00
<b>arrondi à</b>	<b>Fr.</b>	<b>16'900'000.00</b>
<i>Budget 2012</i>	Fr.	17'200'000.00

L'Etat a retenu pour son propre budget une augmentation de 10 millions de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales entre 2010 et 2013, soit un pourcentage de 10,0 %, y compris la diminution de 10 % de l'impôt sur le bénéfice et le capital votée par le Grand Conseil dès l'année fiscale 2011.

### b) Impôt sur le capital

L'impôt sur le capital des personnes morales évolue de manière très stable depuis plusieurs années. Cependant, l'année 2010 a été marquée par une baisse de 5.1% de l'impôt sur le capital pour la Ville de Fribourg. A contrario, le canton a bénéficié d'une légère augmentation de 2.7%.

L'évolution depuis 2003 a été la suivante :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement en mio   en %		en mio	Accroissement en mio   en %	
2003	0.85	3.48			15.15		
2004	0.85	3.59	0.11	3.2%	16.25	1.10	7.3%
2005	0.85	3.64	0.05	1.4%	16.44	0.19	1.2%
2006	0.85	3.59	-0.05	-1.4%	17.12	0.68	4.1%
2007 effectif	0.773	4.01	0.42	11.7%	19.97	2.85	16.6%
2007 comparatif	0.85	4.41	0.82	22.8%			
2008	0.773	4.29	0.28	7.0%	21.19	1.22	6.1%
2009	0.773	4.55	0.26	6.1%	22.21	1.02	4.8%
2010	0.773	4.32	-0.23	-5.1%	22.80	0.59	2.7%

Pour l'année 2013, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à 24 millions.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale pour la Ville en 2013 devient la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le capital 2013 : Fr. 24'000'000.00  
 Part communale 2010 à cet impôt cantonal 2010 : 24.57%  
 Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2013 :  
 Fr. 24'000'000.00 x 77.3% x 24.57% Fr. 4'558'226.50  
**arrondi à Fr. 4'500'000.00**  
 Budget 2012 Fr. 4'700'000.00

### 3. Autres impôts et taxes

#### a) Impôt spécial des immeubles

Il faut rappeler que le Grand Conseil a supprimé l'impôt spécial des immeubles dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette suppression entraîne une perte sèche de 1,1 million par année dès 2012.

#### b) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières

Les montants des droits de mutations immobilières et de l'impôt sur les gains immobiliers restent très difficiles à évaluer et se basent en partie sur l'évolution des années antérieures. Pour l'année 2012, en se basant sur le passé, mais aussi sur l'évolution actuelle du marché immobilier, les droits de mutations ont été arrêtés à Fr. 3'340'000.-- (2011 : Fr. 2'850'000.--) et les gains immobiliers à Fr. 870'000.-- (2011 : Fr. 800'000.--) et représentent la moyenne des 5 dernières années.

### C. EVOLUTION DES RECETTES GÉNÉRALES - COMMENTAIRES DES RUBRIQUES PAR SERVICES

#### 1. Administration générale

##### Secrétariat de Ville

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
110.431.01	Emoluments de droit de cité	140'000.00	105'000.00	35'000.00

Le montant prévu correspond à celui encaissé en 2011. Le nombre de personnes concernées par l'obtention du droit de cité n'étant pas en diminution, il est raisonnable d'estimer le montant des recettes au niveau de celui encaissé en 2011.

### Contrôle des habitants

	Budget 2013	Budget 2012	Ecart
111.431.00 Emoluments	180'000.00	140'000.00	40'000.00

Le montant prévu correspond à celui encaissé en 2011. Le contrôle des personnes de nationalité étrangère entraînant une importante augmentation de tâches, il est raisonnable d'estimer le montant des recettes au niveau de celui encaissé en 2011.

### **2. Finances**

#### Impôts

	Budget 2013	Budget 2012	Ecart
210.436.00 Frais de contentieux : remboursement	270'000.00	200'000.00	70'000.00

Le montant a été adapté aux encaissements effectifs de 2011 ainsi qu'à la tendance actuelle confirmant les chiffres de l'année 2011.

### **3. Ecoles**

#### Ecole du Belluard

	Budget 2013	Budget 2012	Ecart
310.433.00 Ecolages d'élèves hors-cercle	48'000.00	6'000.00	42'000.00

S'agissant des élèves hors-cercle, il est difficile de savoir à l'avance le nombre d'élèves concernés. Depuis deux ans cependant, force a été de constater que de nombreux élèves se sont intéressés aux nouvelles filières Sport-études et Art-études. Il en résulte une forte augmentation de cette rubrique. Dans la mesure où les comptes 2011 laissaient apparaître une recette de Fr. 48'000.--, ce montant a été repris tel quel au budget 2013.

#### Ecole de Jolimont

	Budget 2013	Budget 2012	Ecart
311.433.00 Ecolages d'élèves hors-cercle	42'000.00	6'000.00	36'000.00

Même remarque que ci-dessus, si ce n'est qu'aux comptes 2011, la recette atteignait 42'000 francs.

#### Ecole de langue allemande

	Budget 2013	Budget 2012	Ecart
312.433.00 Ecolages d'élèves hors-cercle	24'000.00	6'000.00	18'000.00

Même remarque que ci-dessus, si ce n'est qu'aux comptes 2011, la recette atteignait 24'000 francs.

#### Accueils extrascolaires

	Budget 2013	Budget 2012	Ecart
350.434.00 Participations parentales aux frais	720'000.00	680'000.00	40'000.00

Les projets d'agrandissement des accueils extrascolaires de la Ville vont avoir pour conséquence une meilleure offre. Ainsi plus d'enfants pourront bénéficier de cette prestation et partant, la participation parentale au frais devrait augmenter en proportion des places d'accueils supplémentaires.

#### Tables de midi

	Budget 2013	Budget 2012	Ecart
351.434.00 Participations parentales aux frais	120'000.00	0.00	120'000.00

Il s'agit d'une nouvelle recette liée à un nouveau projet destiné à accueillir les élèves de 4P, 5P et 6P uniquement pour les repas de midi. Ainsi, ces enfants laisseront des places vacantes destinées aux nouveaux élèves de la première année d'école enfantine qui commencera à la rentrée scolaire 2013-2014.

#### **4. Police locale et Mobilité**

##### **Taxe sur les spectacles**

	Budget 2013	Budget 2012	Ecart
403.406.11 Théâtres	90'000.00	45'000.00	45'000.00

Ce montant a été adapté pour tenir compte de l'activité de la salle de spectacle « Equilibre ».

#### **5. Tutelles et curatelles**

	Budget 2013	Budget 2012	Ecart
1200.436.00 Honoraires de gestion	300'000.00	250'000.00	50'000.00

Les honoraires de gestion sont ceux accordés par la Justice de Paix au Service des tutelles pour sa gestion. Ils sont prélevés sur les avoirs du pupille, et fixés compte tenu de la fortune de ce dernier et de ses revenus. Ils ne font pas l'objet de barèmes uniformes (ce qui sera le cas dès le 01.01.2013). La Justice de Paix a pris un important retard dans l'octroi de ces émoluments. Ainsi, en début d'année 2012, la Justice de Paix a accordé au Service des tutelles des émoluments pour 2008. Ce retard étant en train d'être comblé, un montant supérieur au total des émoluments de l'année en cours devrait être encaissé en 2013. Comme en 2011, un montant de Fr. 299'158,44 a été versé à ce titre. Il a été repris au budget 2013.

### **CHAPITRE III**

#### **EVOLUTION DES CHARGES GÉNÉRALES SELON LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE**

##### **COMMENTAIRES DES RUBRIQUES PAR SERVICES**

###### **1. Administration générale**

###### **Conseil communal**

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
100.318.01	Politique d'information et frais de publicité	35'000.00	8'000.00	27'000.00

L'engagement d'une Chargée de communication permet une amélioration et une professionnalisation du domaine. Plusieurs interventions nécessitent des moyens particuliers et donc l'augmentation de cette rubrique.

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
100.318.02	Projets d'intégration	60'000.00	0.00	60'000.00

En 2012, la nouvelle Déléguée à l'intégration a rencontré les divers acteurs locaux de l'intégration et en 2013, plusieurs projets pourront être lancés et accompagnés, en collaboration avec les divers milieux actifs dans ce domaine, ce qui justifie la création de cette nouvelle rubrique.

###### **Secrétariat de Ville**

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
110.319.00	Cotisations	50'000.00	32'000.00	18'000.00

Deux nouvelles fonctions ayant été créées et deux nouvelles collaboratrices engagées comme Chargée de communication et Déléguée à l'intégration, plusieurs rubriques ont dû être augmentées, pour répondre à ces nouveaux besoins. L'appartenance aux réseaux professionnels étant primordiale pour

ces postes, les cotisations à plusieurs associations nécessitent une augmentation de cette rubrique.

## 2. Finances

### Personnel communal : charges sociales diverses

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
201.304.00	Caisse de prévoyance : pont AVS	616'000.00	533'000.00	83'000.00

Depuis 1993, la Commune a mis en place des ponts AVS permettant au personnel communal de partir en préretraite. La participation communale est calculée sur la totalité de l'avance AVS représentant le 70 % de la préretraite, mais au maximum à la rente AVS simple maximale. Les avantages financiers directs et indirects ne sont pas facilement calculables, mais les études faites démontrent que le système permet, dans la plupart des cas, une neutralisation des coûts. En effet, une personne pouvant bénéficier de ce système touche souvent un salaire plus élevé que celle qui la remplace. Les montants inscrits dans le budget 2013 sont liés aux très nombreux départs à la retraite anticipée en 2011 et qui auront des conséquences financières importantes vraisemblablement jusqu'en 2014. L'augmentation relative entre 2012 et 2013 est due aux nouveaux départs prévus. Ceux-ci n'ont pas été compensés par des personnes sortant de ce pont à 65 ans.

### Impôts

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
210.318.00	Frais de contentieux	720'000.00	600'000.00	120'000.00

Pour continuer le travail de recherche et pouvoir réactiver des actes de défauts de biens (ADB), le service des Finances doit souvent passer par l'office des poursuites et faillites. Cette augmentation est compensée en partie par l'accroissement des recettes facturées aux débiteurs (voir rubrique 210.436.00)

## 3. Ecoles

### Logopédie, psychologie et Psychomotricité

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
325.318.00	Examens, traitements logopédiques et de psychomotricité	800'000.00	750'000.00	50'000.00

La forte augmentation de la charge résulte de la prise en charge de plus de situations non prévisibles et spéciales. Les comptes 2011 révélant une dépense effective de Fr. 777'186.90, le montant retenu au budget 2013 a été adapté en conséquence.

### Ecoles enfantines

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
330.310.00	Matériel d'enseignement	230'000.00	76'000.00	154'000.00

A la rentrée scolaire 2013, s'ouvriront 14 à 15 classes enfantines en raison de l'introduction de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine en Ville de Fribourg. Il en résulte une importante augmentation de cette charge calculée sur la base du matériel standard que les communes doivent mettre à disposition pour ce type de classe.

### Tables de midi

Les tables de midi est un concept destiné à accueillir les élèves de 4P, 5P et 6P, uniquement pour les repas de midi.

En plus de la rubrique 351.436.00 "Participation parentale aux frais" expliquée au point 2, ce concept implique 3 nouvelles rubriques charges :

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
351.301.00	Traitements	55'000.00	0.00	55'000.00

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
351.316.00	Locations, matériels divers	10'000.00	0.00	10'000.00

Pour parvenir à mettre en place ce nouveau projet, il a fallu trouver des locaux.

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
351.317.00	Frais de repas	95'000.00	0.00	95'000.00

Il en va de même pour les frais de repas.

#### **4. Police locale et Mobilité**

##### **Police des parcs**

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
401.313.00	Fournitures	59'000.00	42'500.00	16'500.00

Ce montant varie en fonction de la consommation et du stock de tickets de parcage et de matériel pour les amendes d'ordre. Pour obtenir de meilleurs prix sur la quantité, certaines commandes se font à un rythme bisannuel. Des achats plus importants sont nécessaires en 2013.

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
401.318.01	Transmission	86'000.00	17'500.00	68'500.00

Cette augmentation est due à la mise en place d'un réseau radio pour la Police locale et à la connexion des appareils radars à la fibre optique.

##### **Service du feu**

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
420.311.01	Appareils radio (achat)	24'000.00	10'750.00	13'250.00

Le Bataillon des sapeurs-pompiers doit remplacer les radios actuelles par des « Pagers ». Ce système permet de résoudre les problèmes de réception lors

d'alarme (ombres radios, constructions métalliques, confidentialité, dispersion des incorporés).

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
420.315.01	Matériel et équipements (entretien)	67'250.00	31'000.00	36'250.00

Cette augmentation est causée par la nécessité de remplacer la station de lavage. Vieille de 32 ans et usée, les pièces de rechange manquent, l'entretien est très coûteux et la consommation d'eau excessive.

#### **5. Génie-civil et Cadastre**

##### **Routes communales et voirie**

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
520.311.00	Outils et appareils (achat)	36'000.00	21'900.00	14'100.00

Cette rubrique inclut la position 520.313.01 du budget 2012 (Fr. 14'000.-) qui a été supprimée.

##### **Service d'assainissement**

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
530.310.00	Annonces, journaux, documentation	40'000.00	18'000.00	22'000.00

Ce montant inclut l'élaboration, l'impression et la diffusion d'un nouveau "tous ménages" d'information aux citoyens(nes) sur la gestion des déchets.

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
530.311.00	Véhicules et appareils (achat)	92'000.00	65'000.00	27'000.00

Ce montant tient compte de l'achat de nouvelles poubelles "solaires" ou autres mesures prévues dans la stratégie "Fribourg, ville propre".

## Traitement et évacuation des eaux

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
532.318.00	Incinération des boues	1'136'000.00	1'000'000.00	136'000.00

Ce montant prend en considération l'augmentation des coûts d'incinération par tonne (Fr. 157.- au lieu de Fr. 125.-) adoptée par la SAIDEF.

## **6. Urbanisme et architecture**

### **Bâtiments administratifs**

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
611.311.00	Installation et équipements	70'000.00	56'400.00	13'600.00

Les installations et équipements des bâtiments communaux (ascenseurs, chauffage, ventilation etc.) sont, pour assurer leur bon fonctionnement, sous contrat d'entretien dont les montants vont augmenter.

De plus, la mise en conformité de certains équipements existants augmente sensiblement le montant de cette rubrique (par ex : transmission d'alarme).

### **Bâtiments locatifs**

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
613.314.00	Entretien par des tiers	125'000.00	100'000.00	25'000.00

Samaritaine 5 : les locaux dévolus à l'activité culturelle extrascolaire doivent être rafraîchis (sol, peinture et électricité). De plus, les fenêtres doivent être remplacées étant donné leur mauvais état et ainsi pouvoir répondre aux exigences thermiques.

## **Urbanisme**

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
621.311.00	Outillage (achat)	34'000.00	15'400.00	18'600.00

Le remplacement d'une tondeuse pour la tonte des parcs et les annexes des terrains de football est prévu.

## **7. Service culturel**

### **Activités culturelles**

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
820.365.03	Sociétés de musique instrumentale et chorale	151'600.00	141'600.00	10'000.00

L'augmentation de cette rubrique s'explique par le transfert de subventions extraordinaires en subventions annuelles, pour un montant de Fr. 10'000,--.

## **8. Sports**

### **Gîte d'Allières**

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
914.314.00	Entretien par des tiers	50'000.00	40'000.00	10'000.00

L'approvisionnement en eau du Gîte d'Allières est un problème récurrent. Au cours des dernières saisons d'été ou/et d'hiver, le débit d'approvisionnement en eau s'avère nettement insuffisant. Comme le Gîte héberge de nombreux groupes en été et accueille en plus une clientèle régulière et stable, il est nécessaire d'améliorer cet apport.

Grâce à des travaux de captage à réaliser en amont du bâtiment (Petite Berra), le débit sera nettement amélioré.

Une participation du canton, propriétaire du fonds sur lequel se déroulent les travaux et d'un chalet d'alpage voisin, est attendue (env. 25%) et n'est pas comprise dans le montant de cette intervention estimée à Fr. 40'000,--.

### **Piscine du Levant**

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
915.311.00	Installations et machines (achat)	40'000.00	30'000.00	10'000.00

L'achat d'une nouvelle planche (1 m.) est nécessaire à la suite de fortes sollicitations de ce matériel par les nombreux utilisateurs de cet établissement. Elle sera utile aux Ecoles primaires de la Ville, au public et aux clubs sportifs.

Une participation de 20 % est assurée grâce au soutien de la loterie Romande (LoRo Sport). Coût brut de cet achat : Fr. 15'000,--.

### **9. Institutions et assurances sociales**

#### **Autres participations et subventions**

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
1040.365.20	Accueil de la petite enfance	4'420'000.00	4'215'000.00	205'000.00

L'augmentation de cette rubrique s'explique par l'ouverture d'une nouvelle crèche au Chemin de Monséjour (crèche Mosaïque), pour laquelle une subvention de Fr. 240'000,-- est prévue en 2013. Il s'agit de répondre, de manière générale, à l'insuffisance de l'offre d'accueil de la petite enfance en Ville, et plus particulièrement dans ce quartier.

La différence (-Fr. 35'000,--) provient de l'estimation, sur les budgets des autres crèches, des subventions cantonales, des différentes mutations du personnel, ainsi que des modifications de la participation des parents.

### **10. Aide sociale**

#### **Administration**

		Budget 2013	Budget 2012	Ecart
1100.318.01	Alarmes	32'000.00	0.00	32'000.00

Le système d'alarme du SASV est ancien et doit être changé. Cette dépense pour l'achat et l'installation d'un nouveau système, y compris frais de câblage électrique, est donc nécessaire. Relevons qu'elle présente plutôt un caractère d'investissement ; dès 2014, seuls les frais d'entretien figureront dans cette rubrique.

## **CHAPITRE IV**

### **POLITIQUE DU PERSONNEL**

#### **1. Effectif du personnel et dotation**

Le Conseil communal poursuit sa politique de rigueur. Cette année encore, chaque poste devenu vacant a donné lieu à une analyse fine, afin d'étudier l'opportunité du remplacement et l'éventuelle réorganisation que cela permettrait de réaliser. Ainsi, certains postes ont été remaniés en distribuant différemment les tâches, ce qui a permis parfois d'éviter un nouvel engagement.

Les demandes de création de postes ont également été analysées de façon très précise. Toutefois, cette rigueur ainsi que de nouvelles exigences doivent être nuancées à certains endroits, afin d'éviter les risques de ruptures.

De plus, divers besoins sont apparus de manière aiguë durant l'année en cours et des renforcements n'ont pas pu être reportés. Il en est résulté des engagements en droit privé hors budget, qui doivent aujourd'hui être confirmés. Il a aussi fallu corriger quelques situations particulières.

Le Conseil communal reste malgré tout fidèle à sa volonté de maîtrise de la croissance des charges du personnel et, bien que celle-ci représente 2% de



croissance par rapport au budget 2012, les résultats sur cinq ans sont probants, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

<b>Progression des comptes sur 5 ans</b>					
	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Comptes	52.64	53.46	54.44	54.73	55.68
Progression	1.82%	1.56%	1.84%	0.53%	1.74%
<b>Moyenne sur 5 ans</b>		<b>1.50%</b>			
<b>Progression du budget sur 5 ans</b>					
	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Budget	54.21	54.40	55.09	55.33	56.44
Progression	2.19%	0.34%	1.27%	0.44%	2.00%
<b>Moyenne sur 5 ans</b>		<b>1.25%</b>			

**a) Postes nouveaux ou à confirmer**

- 100% Collaborateur administratif au Contrôle des habitants (111). L'évolution du cadre légal de cette tâche, notamment par le suivi de la population étrangère, qui était auparavant dévolu à l'Etat (SPOMI), est à l'origine de ce poste.
- 390% : Secrétariat des Accueils extra-scolaires (AES) 50% et divers postes d'animateurs dans plusieurs accueils 340% (0350). Ce secteur est en pleine effervescence et l'arrivée de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine a aussi une grande influence sur la charge de cette tâche. Il est à noter que la plupart de ces postes ne débiteront qu'à la prochaine rentrée scolaire, si bien qu'ils n'apparaissent qu'à hauteur de Fr. 125'000,- dans le budget de cette année. Le solde de Fr. 240'000,- influencera la croissance de la masse salariale pour le budget 2014 et d'autres postes seront encore à prévoir dans cette rubrique.
- 100% Collaborateur administratif à la Police locale pour la gestion des manifestations et pour des tâches de l'Organisation Communale en cas de Catastrophe (OrCoC) (0410). L'accroissement continu du nombre de manifestations et les nouvelles tâches de l'OrCoC justifie la création de ce poste.
- 110% Agent de propreté et augmentation de 10% de la personne responsable de la gestion des déchets (0520) La Ville a lancé au

cours de l'année le projet "Ville propre". Celui-ci prévoit le renforcement des équipes d'entretien, notamment par des agents de propreté. Ceux-ci ont, parmi d'autres, des tâches d'information et de sensibilisation auprès du public.

- 60% Secrétaire au Secrétariat de l'Edilité (0601) Ce Secrétariat a vécu d'importantes réorganisations suite à des départs en retraite. Celles-ci, fondées, ont malgré tout appauvri le Secrétariat dans sa fonction première. Ce poste, bien qu'apparaissant comme nouveau, ne fait que rétablir la dotation nécessaire à son bon fonctionnement.
  - 80% Collaborateur technique au Service d'urbanisme et architecture (0601). Ce poste est principalement lié à deux tâches. L'une concerne l'inspection des constructions, qui doit ajuster son effectif en raison de la collaboration prévue avec la Commune de Givisiez ; l'autre concerne le développement durable.
  - 100% Aide-concierge à l'école du Botzet (0612). Les nouvelles constructions scolaires de l'école du Botzet, à savoir deux bâtiments de quatre classes chacun, justifient cette nouvelle dotation. Ce poste est prévu dès le début de l'année, compte tenu des travaux en cours et des questions de sécurité des usagers.
- b) Régularisation de situations et autres changements**
- 40% Secrétariat du CO de Jolimont (0311). Ce Secrétariat avait régulièrement besoin d'un renfort, qui figurait d'ailleurs normalement à son budget. Cette tâche a longtemps été assumée par une personne auxiliaire, jusqu'à ce que celle-ci atteigne l'âge de la retraite. Il a ensuite été fait appel à d'autres auxiliaires qui, malheureusement, n'ont pu être stabilisées dans ce poste. Dès lors, il a été décidé d'en faire un poste stable et permanent.
  - 145% Caissières au Service des sports (0913) Les infrastructures sportives, lorsqu'elles sont ouvertes au public, nécessitent des personnes aux caisses pour la vente des tickets d'entrée. Initialement, ces postes étaient assurés par du personnel auxiliaire. Or, il a été constaté qu'avec l'augmentation des heures d'ouverture et du nombre d'installations, ces personnes avaient

un taux d'engagement qui justifiait un changement de statut. C'est ce qui a été fait cette année.

30% Collaborateur scientifique aux Archives (110). Créé grâce à une décharge de 10% de l'Archiviste, dans un premier temps, ce poste a évolué en fonction des besoins des Archives et perduré pour devenir finalement un maillon nécessaire à son fonctionnement, sans pour autant que le statut du collaborateur ne soit redéfini. C'est ce à quoi il a été procédé.

### c) Réduction ou suppression de postes

Il n'y a cette année aucune baisse ni suppression de poste qui ait pu être validée. Il faut relever cependant la disparition d'un poste surnuméraire, lié à la résolution d'une affaire encore pendante devant les tribunaux lors du budget précédent.

### d) Réorganisation et autres changements structuraux

A l'occasion du départ à la retraite du Chef de Service du cadastre, ce dernier a été transformé en secteur et rattaché au Service du génie civil.

### e) Modifications temporaires

Finalement, il existe encore quelques fluctuations temporaires. Il s'agit de besoins limités dans le temps, tels que le remplacement de collaborateurs dont les problèmes de santé conduiront à des situations AI, mais qui sont toujours dans l'effectif. A l'inverse, il peut y avoir des besoins qui ont été différés, conduisant ainsi à des baisses momentanées, sans que pour autant les postes correspondants ne soient supprimés. Ces changements n'amènent pas de modification de la dotation des Services concernés.

### f) Dotation

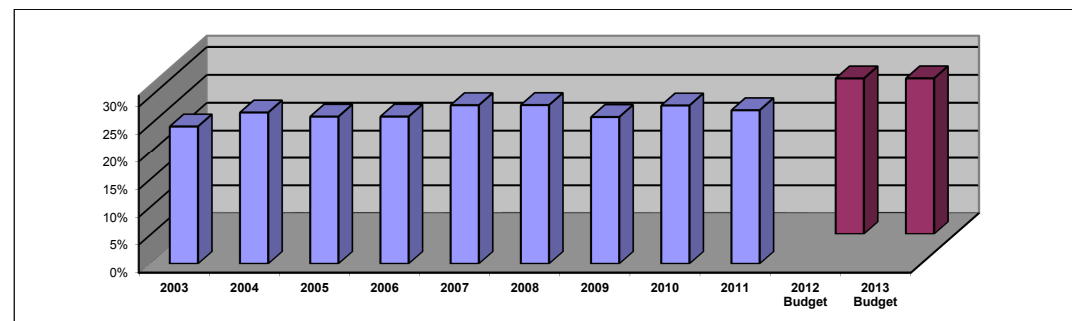
En conséquence, la dotation du personnel va évoluer de la façon suivante : elle était de 448.8 ept et 540 collaborateurs dans le budget 2012. Elle est de 459.3 ept et 551 collaborateurs dans le budget 2013. Cela correspond à la création de 11.35 postes. Le tableau en annexe au message donne le détail de la dotation par Service.

## 2. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel

L'évolution des prix, entre septembre 2011 et septembre 2012, a conduit à une baisse de 0,5 pt à 108.8 de l'indice des prix à la consommation. Dès lors, le Conseil communal a décidé qu'aucune indexation des salaires n'aurait lieu cette année.

Les charges du personnel progressent de Fr. 55'332'370,-- pour 2012 à Fr. 56'437'980,-- pour 2013, soit une augmentation de 2%.

Elles représentent cette année le 28.1% des charges totales (sans les imputations internes), soit la même part que dans le budget 2012.



Le tableau ci-dessus illustre l'évolution des charges du personnel relativement aux charges totales.

## CHAPITRE V

### SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Le budget 2013 est marqué par la diminution des recettes effectivement encaissées durant l'exercice comptable 2012 pour l'année fiscale 2010. L'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales pour 2010 n'a été que de 20 millions alors que pour l'année fiscale 2009 il était de 22,5 millions. Cette dégradation de plus de 12 % est à priori due aux différents facteurs suivants :

- Les résultats financiers des sociétés pour l'année fiscale 2010 ont été marqués par une diminution de l'activité économique mondiale ;
- Certaines entreprises ont quitté le territoire de la Ville de Fribourg ;
- Les diminutions fiscales votées par le Grand Conseil ont aussi pesé sur les résultats et pèsent de manière encore plus importante sur l'année fiscale 2011 (diminution de 10 % sur le taux d'imposition cantonal pour les sociétés) ;

Cette base connue sur laquelle l'Etat établit aussi son budget, influence négativement les projections d'impôts pour les années fiscales 2011, 2012 et 2013.

Ce coup de frein non attendu entraîne une évolution négative des recettes fiscales qui pèsent plus de 65 % du total des recettes de la Ville de Fribourg.

Associé à la très forte augmentation des demandes d'aide sociale, le Conseil communal n'a pas pu maintenir un budget proche de l'équilibre et ce malgré des recherches d'économie importantes.

C'est pourquoi, malgré l'augmentation du volume de travail, lié à la croissance importante de la population et des attentes exponentielles de celle-ci, les demandes légitimes de certains services n'ont pas pu être satisfaites. Seules les dépenses indispensables et les solutions les moins onéreuses possibles ont été retenus.

Face à cette situation qui s'est dégradée de manière rapide, le budget d'investissements 2013 s'élevant à près de 100 millions va encore accélérer la détérioration des finances communales et pousser les instances politiques vers des choix cruciaux.

En effet, la croissance inéluctable des charges liées demande une croissance égale des recettes pour permettre d'atteindre l'objectif d'équilibre financier et de ne pas augmenter la dette. Aujourd'hui, ce n'est pas cette situation qui prévaut. Le travail de rigueur budgétaire fait ces dernières années et qui a porté ses fruits doit être impérativement poursuivi et même accentué pour que la Ville de Fribourg puisse répondre aux défis futurs liés à la croissance de sa population et aux conséquences financières qu'elle va engendrer.

## **CHAPITRE VI**

### **BUDGET DES SERVICES INDUSTRIELS (S.I.)**

#### **A. Généralités**

Le budget 2013 est caractérisé par une diminution du prix de l'eau de 13 cts/m<sup>3</sup> et une augmentation des ventes au Consortium de 1,5 million à 2 millions de m<sup>3</sup>. Ces variations provoquent une diminution des recettes de la vente de l'eau de Fr. 353'600,--. Cette baisse succède à 3 diminutions de prix pour un total de 39 cts/ m<sup>3</sup> entre le 1.1.2007 et le 1.1.2011. Au total, le prix de l'eau est passé de 92 cts/m<sup>3</sup> à 40 cts/m<sup>3</sup> soit une baisse de 52 cts/m<sup>3</sup> ou 57 %. Cette évolution positive du prix de l'eau est liée aux synergies avec Frigaz SA et les mandats de gestion des réseaux d'eau des communes qui ont confié aux SIF l'exploitation de leur réseau.

L'effectif du personnel au budget 2013 est en augmentation de 4,5 EPT soit 8.2 %. Le développement important de Frigaz SA nécessite ces dotations supplémentaires qui sont pour une part prépondérante facturées au mandant dont la part de salaires augmente de Fr. 542'500,--.

Le budget tient compte de l'évolution annuelle dans l'échelle des traitements mais d'aucune adaptation au renchérissement. Suite au départ à la retraite de 4 collaborateurs, des économies ont été réalisées grâce à l'engagement d'employés moins expérimentés d'où une classification inférieure. Les frais de personnel imputés au SIF diminuent ainsi de Fr. 95'900,-- grâce également à de meilleures synergies liées à la collaboration avec Frigaz SA.

Suite à la décision du Conseil général du 18 décembre 2007 d'attribuer un centime par m<sup>3</sup> d'eau vendu pour des projets dans le domaine de l'eau potable, le fonds de réserve est doté pour 2013 d'un montant de Fr. 33'100,--.

La présentation du budget a été remaniée. Les charges et les produits apparaissent désormais dans des colonnes distinctes.

Le budget 2013 présente des recettes de Fr. 14'109'580,-- et des dépenses de Fr. 14'052'60,-- , soit un excédent de recettes de Fr. 56'980,-- après attribution de Fr. 100'000,-- à la réserve pour égalisation du prix de l'eau.

## B. Les charges

Abstraction faite des imputations internes, des fontaines publiques et des montants attribués à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau, les charges effectives évoluent comme suit :

	<b>Comptes 2011</b>	<b>Budget 2012</b>	<b>Budget 2013</b>
Administration	598'589	548'100	692'800
Personnel	6'628'259	7'088'700	7'547'000
Maintenance informatique	349'151	414'000	430'000
Véhicules	171'956	161'000	293'000
Immeubles	169'568	220'700	253'000
Adductions et distribution	1'047'271	902'000	898'400
Réseaux	626'904	861'000	731'000
Installations	598'373	275'000	285'000
Amortissements	463'349	305'000	292'000
<b>Total</b>	<b>10'653'420</b>	<b>10'775'500</b>	<b>11'422'200</b>

Le chapitre "Administration" prévoit les frais financiers, les frais d'achat et d'entretien du mobilier et des machines de bureau, les frais de téléphones et les frais administratifs généraux, y compris les frais administratifs facturés par la Ville. L'augmentation est due aux mandats d'étude de la nouvelle structure des SIF ainsi que les frais de la promotion de l'eau.

Le chapitre "Personnel" intègre l'évolution salariale du personnel, l'augmentation de 4,5 EPT par rapport au budget 2012, soit :

- DIR : Chef de projet 100% Frigaz
- DEC : Adjoint-Chef de département 87% Frigaz / 13% SIF
- DET : Ingénieur projets spéciaux 100% Frigaz
- DEX : Contrôleur réseaux 80% Frigaz / 20% SIF
- DHF : Employé comptabilité (50%) 100% Frigaz

Le chapitre "Maintenance informatique" comprend les frais d'achat et d'entretien des moyens informatiques.

Le chapitre "Véhicules" reflète les besoins de remplacement et d'entretien du parc véhicules compte tenu de nouveaux collaborateurs.

Le chapitre "Immeubles" contient les frais d'exploitation et d'entretien du bâtiment de Givisiez.

Le chapitre "Adductions et distribution" couvre les frais d'entretien des sources, des stations, des réservoirs et des appareils.

Le chapitre "Réseaux" reflète le programme d'entretien et de renouvellement des réseaux de transport et de distribution. Le coût des projets d'assainissement prévus en 2012 est inférieur de Fr. 130'000,-- au budget 2012 soit une diminution de 15%.

## C. Les recettes

L'évolution des recettes se présente ainsi (imputations internes, prélèvement à la réserve et fontaines publiques déduits) :

	<b>Comptes 2011</b>	<b>Budget 2012</b>	<b>Budget 2013</b>
Administration	144'630	119'580	152'680
Personnel	4'212'633	4'590'500	5'144'700
Maintenance informatique	207'395	249'700	279'500
Véhicules	102'141	97'100	190'500
Immeubles	447'016	483'100	503'400
Adductions et distribution	5'692'033	4'947'600	4'821'500
Réseau	233'247	20'000	20'000
Installations	948'311	500'000	500'000
<b>Total</b>	<b>11'987'406</b>	<b>11'007'580</b>	<b>11'612'280</b>

L'augmentation des recettes du chapitre "Personnel" provient de l'augmentation des effectifs de 4,5 EPT du personnel refacturé à Frigaz SA.

Le chapitre "Véhicules" contient la part facturée à Frigaz S.A. pour l'utilisation des véhicules.

Le chapitre "Immeubles" contient le loyer facturé à Frigaz S.A. pour l'utilisation du bâtiment de Givisiez. La modification des systèmes d'accès au bâtiment de Givisiez figure au budget 2013.

Adductions et distribution :

Ventes d'eau	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Budget 2012	Budget 2013
en milliers de m <sup>3</sup>								
Ménages et artisanat	3'194	3'100	3'055	3'099	3'026	3'032	3'100	3'100
Industries	498	510	527	435	356	220	210	210
<b>Sous-total</b>	<b>3'692</b>	<b>3'610</b>	<b>3'582</b>	<b>3'534</b>	<b>3'382</b>	<b>3'252</b>	<b>3'310</b>	<b>3'310</b>
Consortium	84	172	159					
Consortium transfert	1'152	1'098	1'624	2'219	1'698	2'206	1'500	2'000
<b>Total</b>	<b>4'928</b>	<b>4'880</b>	<b>5'365</b>	<b>5'753</b>	<b>5'080</b>	<b>5'458</b>	<b>4'810</b>	<b>5'310</b>

Les quantités d'eau sont identiques au budget 2012 pour les consommateurs directs. Compte tenu des chiffres 2011, les ventes au Consortium passent de 1,5 million de m<sup>3</sup> à 2 millions de m<sup>3</sup>, soit une augmentation de Fr. 51'000,--.

Le prix de l'eau est baissé de 13 cts/m<sup>3</sup> au 1.1.2013 d'où une baisse de Fr. 430'000,--. Pour la catégorie « Ménage et artisanat » il se monte à 40 cts/m<sup>3</sup>. Quant au transfert de production de 2 millions de m<sup>3</sup> de la Tuffière au Consortium, le tarif est de 10,2 cts m<sup>3</sup>.

Les taxes fixes de Fr. 4,90 par unité ont été ajustées selon les chiffres effectifs 2011 et se montent à Fr. 2'376'500,-- en augmentation de Fr. 156'500,-- par rapport au budget 2012.

La prévision de facturation de prestations fournies aux communes partenaires se monte à Fr. 700'000,-- soit une augmentation de Fr. 70'000,-- ou 11,1 %. L'augmentation concerne des prestations hors convention.

### LES INSTITUTIONS GÉRÉES PAR LES S.I.

Outre la distribution de l'eau potable en Ville de Fribourg, les S.I. sont chargés de la direction, de la gestion et de l'exploitation de FRIGAZ S.A. et du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des

communes voisines. Les S.I. exploitent sur la base de mandats de gestion les réseaux des communes de Villars-sur-Glâne, Givisiez, Corminboeuf, Chésopelloz, Courtepin et Matran ainsi que du Consortium « Trinkwasserverbund Bibera ».

En 2013, FRIGAZ S.A. versera aux S.I. Fr. 5'990'200,-- au titre de prestations fournies par le personnel ainsi que pour les frais d'administration, de véhicules, d'immeubles et d'exploitation.

S'agissant du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines, les S.I. reçoivent Fr. 237'000,-- au titre d'indemnité de gérance selon convention. Celle-ci a été adaptée à l'indice de renchérissement au 31.12.2011.

### D. Réserve pour égalisation du prix de l'eau

L'évolution de la réserve se présente ainsi :

Etat du 31.12.2011	Fr.	5'346'151
Attribution budgétaire 2012	Fr.	140'000
Attribution budgétaire 2013	Fr.	100'000
Situation prévisionnelle au 31.12.2013	Fr.	5'586'151

## CHAPITRE VII

### BUDGET DES INVESTISSEMENTS

L'ensemble des investissements communaux porte, pour l'année 2013 sur un montant de Fr 99'507'200,-- qui se répartit ainsi :

#### Charges d'investissements :

Catégorie I	Fr.	15'577'200.00
Catégorie II	Fr.	5'760'000.00
Catégorie III	Fr.	78'170'000.00
Total des charges	Fr.	<u>99'507'200.00</u>

#### Produits d'investissements :

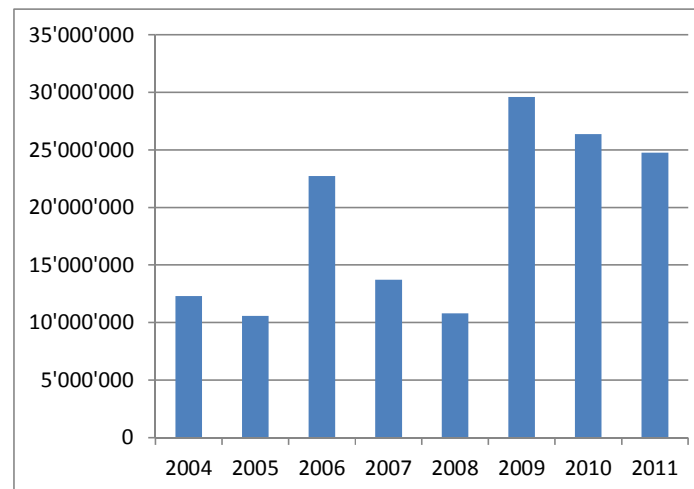
Taxe de raccordement aux égouts	Fr.	1'500'000.00
Total des produits	Fr.	<u>1'500'000.00</u>

#### Charges nettes d'investissements

Fr. 98'007'200.00

A titre d'information, voici les montants nets effectivement investis par la Ville pour les comptes annuels 2004 à 2011 :

2004	Fr.	12'275'591
2005	Fr.	10'581'093
2006	Fr.	22'747'374
2007	Fr.	13'716'874
2008	Fr.	10'795'262
2009	Fr.	29'600'452
2010	Fr.	26'357'453
2011	Fr.	24'758'229
	<b>Fr.</b>	<b><u>150'832'328</u></b>



## A. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES DES INVESTISSEMENTS

### 1. Catégorie I

Dans cette catégorie figurent les objets déjà décidés par le Conseil général. Il s'agit :

- des investissements inscrits au budget 2012 en catégorie III et pour lesquels une décision a été prise en 2012 ;
- des investissements de catégorie II prévus au budget précédent, mais qui n'ont pas encore été réalisés, même partiellement et qui doivent être maintenus ;
- des tranches annuelles d'investissements importants effectués sur plusieurs années.

Cinq objets figurent dans cette catégorie, à savoir :

612.503.83	Ecole du Botzet : construction de 8 salles voté 30.04.12	Fr. 5'000'000.00
612.503.85	Ecole Heitera : construction de 11 salles voté 30.04.12	Fr. 8'500'000.00
618.503.23	Werkhof : aménagement voté 27.04.09	Fr. 1'500'000.00
621.500.06	Monséjour : espace de rencontre voté 24.09.2012	Fr. 372'500.00
1030.521.01	Extension Hôpital cantonal (Bertigny III) voté 18.12.07	Fr. 204'700.00
		<b>Fr. 15'577'200.00</b>

### 2. Catégorie II

Objets décidés avec le budget de fonctionnement sur la base des rapports spéciaux suivants :

#### **300.506.13 Achat de mobilier et de matériel informatique dans les CO, les écoles primaires et les écoles enfantines Fr. 100'000.00**

Le présent budget concerne le nouveau mobilier ainsi que l'informatique prévus pour l'aménagement des 14 à 15 classes enfantines supplémentaires qui seront situées dans l'ensemble de nos écoles enfantines de la Ville (ouverture de la 2ème année d'école enfantine). A relever qu'une partie importante de ce mobilier est retenu dans le budget de construction des écoles de l'Heitera et du Botzet. En ce qui concerne les CO, il s'agit du renouvellement habituel du mobilier et de l'informatique. Au CO de Jolimont, les besoins sont de l'ordre de 45'175.00 francs (24'175.00 pour le mobilier et Fr. 21'000.-- pour les machines et appareils, dont 30 tablettes iPad pour l'apprentissage des langues). Au CO du Belluard, les besoins s'élèvent à Fr. 75'500.-- (Fr. 15'500.-- pour le mobilier et Fr. 60'000.-- pour l'informatique en particulier l'adaptation du réseau aux nouvelles technologies et pour l'achat de 30 tablettes iPad pour l'apprentissage des langues). S'agissant de la DOSF, les besoins s'élèvent à respectivement Fr. 1'980.-- pour le mobilier et Fr. 15'000.-- pour l'achat de 25 tablettes iPad également pour l'apprentissage des langues. Compte tenu du montant de 100'000.00 francs retenu au plan d'investissement pour l'année 2013, ces divers achats indispensables seront étalés sur deux ans et les montants des investissements 2014 seront dès lors adaptés en conséquence.

#### **300.506.14 Achat d'un bus scolaire Fr. 220'000.00**

Avec l'introduction de la 2ème année scolaire enfantine obligatoire, le bus actuel de 25 places ne peut plus assurer le transport de l'ensemble des élèves des classes enfantines et de ceux des classes 1P et 2P de l'école de l'Auge-Neuveville. L'horaire des écoliers devant être identique pour tous les élèves de nos écoles enfantines et primaires, seul un bus d'au moins 43 places peut satisfaire le besoin de transport offert par la Ville aux quartiers desservant ladite école. Sans quoi, la majorité des élèves de 1P devraient prendre les bus TPF. Le coût estimé pour cet investissement est 220'000.00 francs. Il tient compte de la nouvelle législation en matière de transports et en

particulier de l'adaptation des sièges aux différentes tailles des enfants (normes européennes). Le véhicule sera conforme aux normes antipollution les plus sévères actuellement en vigueur.

**420.506.25 Remplacement fourgon CR 1985 Fr. 105'000.00**

Ce montant est destiné au remplacement d'un fourgon d'intervention acquis en 1985. Il aura donc 28 ans en 2013. Ces dernières années, des travaux importants ont dû être effectués tant sur la carrosserie que sur la partie mécanique afin de maintenir ce véhicule opérationnel pour les interventions et pour répondre aux normes de l'OCN lors des expertises. En juin 2012, lors d'une intervention, il a fallu le remorquer pour son retour en caserne. Il devient inutile de continuer à investir sur cet engin qui n'est plus dans les normes actuelles de pollution et très gourmand en carburant. Il devient même dangereux pour ses utilisateurs.

Le nouveau véhicule pourra transporter 6 personnes et sera opérationnel lors de toutes les interventions en ville et comme centre de renfort du District de la Sarine. Il sera également aménagé pour la lutte contre les inondations, disposera d'appareils de protection respiratoire, du matériel d'éclairage et de divers matériel des sapeurs-pompier.

L'ECAB, par courrier du 3 mars 2011, a donné son accord pour renoncer à l'équipement d'une traction 4x4, ce qui a permis de diminuer les coûts. Cette acquisition est assurée d'une subvention de 40% de la part de l'ECAB.

**430.501.04 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux-roues, transports publics Fr. 100'000.00**

Le montant alloué aux mesures de modération se rapporte aux projets de l'Agenda 21 local (projets « modération de trafic » et promotion du vélo en Ville ») ainsi qu'à l'adaptation du domaine public en vue de l'amélioration de la sécurité (par exemple : chemin de l'école et déplacement des personnes à mobilité réduite). Plusieurs mesures découlant de l'adoption du Projet d'agglomération de 2ème génération sont également à prendre en compte (notamment les fiches 22.2, 23.1 et 23.2.).

A propos de la modération du trafic, de plus en plus de demandes d'aménagement de zone à modération de trafic sont formulées auprès du

Service de la mobilité (rue Frédéric-Chaillet, route St-Barthélémy, route des Bonnesfontaines, etc.). De plus, des mesures complémentaires dans des zones existantes sont nécessaires en fonction des résultats des expertises, dont plusieurs devront être réalisées en 2013.

En ce qui concerne la promotion du vélo, dans la continuité des années précédentes, des mesures et des actions sont mises en place en fonction des demandes et des opportunités. Un accent particulier sur le stationnement des vélos doit être apporté avec le recours à la couverture des places et la mise en place de dispositifs anti-chutes et anti-vol.

Enfin, des mesures ponctuelles comme, par exemple, l'abaissement de bordures de trottoirs, la mise en place d'îlots de protection des passages pour piétons permettent la réalisation de mesures garantissant une meilleure sécurité.

En 2013, il s'agira également de mettre en place quelques mesures découlant de l'étude sur l'amélioration de la vitesse commerciale des bus sur les lignes 2 et 6 qui souffrent de grandes difficultés et qui obligent les TPF à engager de coûteux bus pour « compenser » les retards.

**520.501.00 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare, 3ème étape Fr.1'000'000.00**

Cette demande de crédit représente la troisième étape des mesures d'assainissement au bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare.

Dans ce contexte, les routes communales qui ont subi une augmentation de trafic devaient faire l'objet d'un assainissement au bruit dans un délai de deux ans, dès l'introduction de la mesure. L'avenue de l'Europe (2011) et l'avenue Louis-Weck-Reynold (2012) ont été assainies.

Rue Louis-d'Affry (3'000 m<sup>2</sup>)

La charge de trafic actuelle sur cette route est comparable à celle qui a été prise en compte pour établir l'actualisation du cadastre du bruit en 2004. Il ressortait que la valeur de bruit nocturne nuit dépassait très légèrement le



seuil des valeurs limites d'immission. Comme les bâtiments concernés se trouvent en hauteur avec un important mur de soutènement, la modélisation ne pouvait être précise. En conséquence, des mesures in situ ont été réalisées durant le mois de septembre 2011. Les résultats ont démontré la nécessité d'assainir. Ce secteur présente un contrôle de dimensionnement de chaussée suffisant permettant le remplacement de la seule couche d'usure par un nouveau revêtement phono-absorbant.

#### Avenue du Midi (6'200 m2)

L'étude de dimensionnement réalisée sur l'avenue du Midi met en évidence l'hétérogénéité de la structure de chaussée ainsi qu'une portance insuffisante par rapport aux exigences d'une classe de trafic T4. Un renforcement de la superstructure, qui implique le redimensionnement total de la couche de support existante (d'épaisseur très inégale), s'avère nécessaire pour garantir la viabilité du revêtement phono-absorbant.

Le devis des travaux se présente comme suit :

- Installations de chantier	Fr.	60'000.00
- Démolitions	Fr.	10'000.00
- Bordures et pavages	Fr.	25'000.00
- Canalisations et évacuation des eaux	Fr.	60'000.00
- Chaussées : couches, revêtements, mises en œuvre et réfections	Fr.	<u>700'000.00</u>
- TOTAL DES TRAVAUX HT	Fr.	855'000.00
- Divers et imprévus ~5%	Fr.	<u>43'000.00</u>
- MONTANT TOTAL HT	Fr.	898'000.00
- TVA 8 % (montant arrondi)	Fr.	<u>72'000.00</u>
- MONTANT TOTAL DES TRAVAUX TTC	Fr.	970'000.00

En outre, la poursuite des études d'assainissement au bruit et des mesures de portance des chaussées prévues pour ces assainissements est nécessaire pour permettre la planification des travaux futurs et respecter le délai fixé au 31 mars 2018 au plus tard par l'OPB.

- Le coût de ces études est évalué à	Fr.	<u>30'000.00</u>
- TOTAL DU CREDIT	Fr.	1'000'000.00

#### **520.501.01 Projet d'Agglomération – Rte de la Fonderie : Mesures 41.2 Aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables, secteur ouest (pont CFF – carrefour de Beaumont) Fr. 100'000.00**

Cette demande s'inscrit dans le cadre des mesures d'aménagement du Projet d'Agglomération (PA2 priorité A), ayant pour objectifs d'améliorer les liaisons transports publics et mobilité douce entre Villars-sur-Glâne, Péroilles et le secteur des hautes écoles ainsi qu'assurer une desserte en transports publics du site Cardinal.

Ces mesures doivent permettre la circulation fluide des transports publics sur un axe actuellement congestionné aux heures de pointe et la réalisation des aménagements en vue de la mise en œuvre d'une liaison « structurante d'agglomération ».

La réalisation de ces mesures est planifiée pour 2015 dans la continuité des travaux de reconstruction du pont CFF de la Fonderie (projet à charge de l'Etat).

Ce montant de Fr. 100'000.-- doit permettre le financement des études nécessaires aux investigations géotechniques, l'élaboration du projet d'exécution ainsi que le devis précis pour la demande de subvention et pour la demande de crédit d'investissement global.

#### **520.506.12 Remplacement véhicules 2013 Fr. 340'000.00**

Les véhicules ou engins à remplacer figurent dans l'inventaire sur l'état des véhicules. Ils seront tous conformes aux normes antipollution les plus sévères actuellement en vigueur.

##### **1. Petite balayeuse FR 437**

###### ▪ Caractéristiques

- Immatriculation : 01.07.2002 => 11 ans d'activité
- Kilométrage : 13'500 heures (équivalent à 675'000 km)
- Norme antipollution : sans normes

▪ Utilisation

- Véhicule à 100%
- Balayage de la Ville et de la commune de Givisiez

▪ Etat actuel

- Très forte usure et corrosion sur l'ensemble mécanique
- Les principaux organes de ce véhicule (moteurs, transmission, turbine et caisson) ne sont plus fiables

▪ Achat

- Un véhicule du même genre est obligatoire pour le balayage des surfaces, des routes et des places de fêtes

-Coût

Le coût du remplacement du véhicule s'élève à Fr. 175'000.00

**2. Fourgon, signalisation fixe FR 63400**

▪ Caractéristiques

- Immatriculation : 16.03.1998 => 15 ans d'activité
- Kilométrage : 144'200 km
- Norme antipollution : sans norme

▪ Utilisation

- Véhicule à 100%
- Fourgon de transports et d'atelier pour les travaux de signalisation en ville

▪ Etat actuel

- Très forte usure et corrosion sur l'ensemble
- Les principaux organes de ce fourgon ne sont plus fiables

▪ Achat

- Fourgon atelier grand volume avec motorisation plus écologique

▪ Coût

Le coût du remplacement du véhicule s'élève à Fr. 50'000.00

**3. Epandeuses (saleuses)**

▪ Caractéristiques

- Immatriculation : avant 1978 - 1984 => 35 - 29 ans d'activité
- Investissement amorti

▪ Utilisation

- Epandeuses pour le salage, sablage ou autres des routes de la Ville
- Service de piquet et interventions de déneigement
- Trois épandeuses à adapter sur les véhicules actuels
- Indispensable à la sécurité routière

▪ Etat actuel

- Très forte usure et corrosion sur l'ensemble
- Les principaux organes ne sont plus fiables
- Les pièces de rechange ne sont plus disponibles
- Le dosage de la quantité de sel n'est pas possible, consommation inutile de sel
- Risque d'une panne importante avec une longue réparation ou engin inutilisable  
En plein hiver, manque d'une épanduse et déneigement pas assuré

▪ Achat

- Epandeuses modernes équipées d'un processeur permettant un réglage fin en tenant compte des conditions atmosphériques et de la vitesse du camion occasionnant une grande économie de sel
- Adaptations des épandeuses sur les véhicules effectuées par l'atelier mécanique

▪ Economie et écologie

- Diminution de la consommation estimée à environ 30 %
- Intervention préventive possible dans le futur par un épandage de saumure avec également une diminution de sel
- La diminution de consommation permettra d'augmenter la durée du stockage de sel aux Neigles.

▪ Coût

Le coût du remplacement de 3 épandeuses s'élève à Fr. 115'000.00

## 523.501.02 Eclairage public renouvellement 2013 Fr. 500'000.00

Cette demande de crédit représente la troisième tranche de l'investissement décidé par le Conseil communal en vue de l'assainissement des installations d'éclairage public. Les objectifs fixés concernant les économies d'énergie, l'amélioration de l'efficacité et la rénovation du parc d'installations (candélabres) sont poursuivis.

### Le point sur les deux premières étapes d'assainissement

Les mesures d'assainissement réalisées sont les suivantes :

- Remplacement des installations à vapeur de mercure avec des sources lumineuses de dernière génération, réduction de la puissance d'installation en fonction de la source lumineuse choisie (cosmopolis, cosmo-White ou LED) et de la classification du réseau routier.
- Réduction de puissance nocturne de 50% sur l'ensemble des nouvelles installations pour la plage horaire de 24.00 à 06.00 heures.

La réalisation, en 2011 et 2012, des deux premières étapes du renouvellement des installations d'éclairage public, révèle les résultats suivants :

Année	Nbre de points d'éclairage assainis	Ancienne puissance KW	Nouvelle puissance KW	Economie puissance KW	Economie de consommation KW/h	Economie financière Fr.
2011	403	106.205	32.475	73.730	316'407	44'051.60
2012	539	78.032	28.395	49.637	212'450	29'733.40
	942	184.237	60.870	123.367	528'857	73'785.00

L'assainissement de 403 sources lumineuses de forte puissance, réalisée en 2011, a permis une réduction de puissance des nouvelles installations de 69.4 %, soit une économie d'énergie de 316'407 KW/h.

En 2012, le remplacement de 539 sources de moyenne puissance a généré une réduction de puissance de 63.6 %, soit une économie d'énergie de 212'450 KW/h.

Nous constatons que le potentiel d'économie d'énergie sera réduit lors du remplacement des sources lumineuses de faible puissance.

### Assainissement 2013

L'assainissement, prévu en 2013, doit permettre la suppression du solde des lampes à vapeur de mercure de moyenne puissance (250 W 160 W) ainsi que le remplacement de la première partie des lampes de faible puissance ( $\leq 125$  W)

En collaboration avec le Service urbanisme et architecture, une étude complémentaire a été confiée à un bureau spécialisé afin de définir les priorités et les types d'éclairage adaptés pour les places et les cheminements piétons (sources situées à une hauteur d'éclairage inférieure ou égale à 4.00 m.).

Il est à signaler que la vétusté de ces installations et leur état général plus critique implique un remplacement beaucoup plus important de supports (candélabres) que pour les étapes précédentes. Il en découle une réduction du nombre de points prévus pour l'assainissement 2013.

Pour cette 3<sup>ème</sup> étape, le remplacement des luminaires est prévu sur les secteurs suivants :

- Quartier du Schoenberg
  - o Route de la Heitera (parking) 9 pts (9 x 125 W)
  - o Route de la Heitera 6 pts (6 x 125 W)
  - o Chemin du Maggenberg 5 pts (5 x 125 W)
  - o Route de Villars-les-Joncs 1 pt (1 x 125 W)
  - o Route de la Singine – ch. des Hirondelles 8 pts (8 x 125 W)
  - o Chemin de la Tour-Rouge 1 pt (1 x 125 W)

○ Route de Mon-Repos – impasse des Eglantines	7 pts	(7 X 125 W)
○ Impasse des Peupliers	2 pts	(2 x 125 W)
○ Route Joseph-Chaley	5 pts	(5 x 125 W)
- Quartier de Bourguillon		
○ Chemin des Violettes – chemin des Falaises		
○ Beau-Chemin	19 pts	(18 x 125 W)
- Centre-ville		
○ Allée des Grand-Places	6 pts	(6 x 125 W)
○ Escaliers des Grand-Places	7 pts	(7 x 125 W)
- Alt - Jura - Palatinat		
○ Rue Père-Girard	6 pts	(6 x 125 W)
○ Derrière-les-Remparts	5 pts	(5 x 125 W)
○ Rue Aloys-Moser	4 pts	(4 x 125 W)
○ Rue François-d'Alt	2 pts	(2 x 125 W)
○ Rue Louis-Chollet	2 pts	(2 x 250 W)
○ Chemin de Montrevers	3 pts	(3 x 125 W)
○ Sentier du Nord	17 pts	(17 x 125 W)
○ Route Mon-Foyer	4 pts	(4 x 125 W)
○ Promenade Beda-Hefti	1 pt	(1 x 125 W)
○ Sentier des Sapins	4 pts	(4 x 125 W)
○ Route Louis-Braille – route de Chamblieux	5 pts	(1 x 250 W + 4 x 125W)
○ Chemin de l'Abbé-Freeley	4 pts	(4 x 125 W)
○ Route des Bonnesfontaines (accès à la Feuillette)	4 pts	(4 x 125 W)
○ Route Alexandre-Daguet	1 pt	(1 x 125 W)
○ Chemins des Grottes, des Grenadiers et des Lilas	16 pts	(16 x 125 W)
○ Chemins du Calvaire – des Etangs	7 pts	(7 x 125 W)
- Quartier de Gambach – Beauregard - Vignettaz		
○ Chemin de la Tour-Henri	3 pts	(3 x 125 W)
○ Avenue des Vanils – chemin de l'Observatoire	6 pts	(6 x 125 W)
○ Chemin de Jolimont	7 pts	(7 x 125 W)
○ Chemin des Rosiers et impasse des Dentellières	6 pts	(6 x 125 W)

○ Chemin des Brodeuses	1 pt	(1 x 125 W)
○ Rue de la Carrière	7 pts	(7 x 125W)
○ Sentier Jules-Daler	4 pts	(4 x 125W)
○ Avenue du Guintzet – ch. Charles-Meuwly	12 pts	(12 x 125 W)
○ Route du Praz-des-Riaux	9 pts	(8 x 125 W + 1 x 70 W)
○ Route de la Poudrière – sentier du Gibloux	2 pts	(2 x 125 W)
○ Route Nicolas-Chenaux	6 pts	(6 x 125 W)
- Vieille Ville		
○ Chemin des Bains – Petites-Rames –		
○ Ruelle des Liguoriens	14 pts	(14 x 160W)
○ Sous-Pont de Zaehringen	6 pts	(6 x 125 W)
○ Chemin des Archives	2 pts	(2 x 125 W)
○ Route-Neuve (escaliers accès Pérolles)	2 pts	(2 x 125 W)
○ Chemin du Goz-de-la-Torche	5 pts	(5 x 125 W)
○ Chemin des Neigles	5 pts	(5 x 125 W)
○ Rue de la Lenda	6 pts	(3 x 160 W + 3 x 125 W)
- Quartier de Pérolles - Cliniques		
○ Rue de Locarno (plafonniers)	23 pts	(23 x 80 W)
○ Chemin St-Marc	2 pts	(2 x 125 W)

**Total 289 pts**

Ces installations existantes consistent en :

○ 3 lampes à 250 W	=	750 W
○ 17 lampes à 160 W	=	2720 W
○ 245 lampes à 125 W	=	30625 W
○ 23 lampes à 80 W	=	1840 W
○ 1 lampe à 70 W	=	70 W

Puissance des installations existantes = 36005 W soit 36.005 kW

L'application des mesures d'économie A + B, abaissement de puissance et réduction nocturne (pour autant que cette mesure soit applicable aux sources de faible puissance), doivent permettre une réduction de la puissance estimée à ~ 55 % soit ~ 19.8 kW. En termes de consommation et d'économies financières, ces 19.8 kW x 4280 heures (moyenne d'heures d'éclairage

annuel admis) représentent 84'744 kWh. x 0.159 Fr./kWh = Fr.13'500.- (montant arrondi).

Les études finales et les dossiers d'offres, réalisés dès l'approbation du budget d'investissement, permettront d'optimiser les mesures à chaque cas particulier.

## Coûts

Le Conseil communal a prévu dans sa planification financière 2011 - 2015 un montant de Fr. 2'500'000.00 à répartir en 5 tranches annuelles de Fr. 500'000,--.

La présente demande de crédit de Fr. 500'000,-- représente le montant nécessaire à la troisième étape de cet assainissement.

### **530.506.22 Remplacement véhicules déchets Fr. 300'000.00**

Les véhicules ou engins à remplacer figurent dans l'inventaire sur l'état des véhicules.

#### **1. Camion poubelle, FR 151335**

##### ▪ Caractéristiques

- Immatriculation : 09.12.1998 => 15 ans d'activité
- Kilométrage : 178'000km
- Norme antipollution : Euro 02 (peu écologique)

##### ▪ Utilisation

- Véhicule à 100%
- Ramassage des ordures ménagères, déchets organiques et du papier-carton

##### ▪ Etat actuel

- Très forte usure et corrosion sur l'ensemble mécanique.
- Les principaux organes de ce véhicule (moteur, boîte à vitesses automatique, essieux, benne à ordures) ne sont plus fiables

##### ▪ Achat

- Un véhicule du même genre est obligatoire pour le ramassage des déchets porte à porte
- Camion à 3 essieux aux normes antipollution les plus modernes disponibles sur le marché avec agrégat pour les déchets.

##### ▪ Coût

Le coût du remplacement de ce véhicule s'élève à Fr. 300'000,00

### **532.501.42 Collecteurs évacuation des eaux 2013 Fr.1'500'000.00**

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre du processus d'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux.

Les interventions sur le réseau portent sur des tronçons fortement dégradés ou de capacité hydraulique insuffisante, tout en assurant, dans la mesure du possible, une coordination avec les travaux des différents services techniques (eau, gaz, etc.) et d'entretien du réseau routier.

#### a) Rue Joseph-Piller

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet Poya, le réaménagement de chaussée implique une adaptation du réseau d'évacuation des eaux, soit :

- Construction d'un collecteur de récupération des eaux claires sur une longueur de 160 m. Fr. 95'000,--
- Chemisage du collecteur existant des eaux usées diam. 400 mm sur une longueur de 150 m. Fr. 100'000,--

Le montant total du devis pour ces travaux se monte à Fr. 195'000,--

#### b) Chemin de la Motta

Il s'agit de procéder aux études de transformation du déversoir existant, situé près de la piscine de la Motta, pour permettre l'installation d'un dégrilleur. La réalisation de l'ouvrage est planifiée pour 2014.

Le devis pour les frais d'étude se monte à Fr. 110'000,--

c) Route de Grandfey

La poursuite de la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux, sur le secteur situé entre la rue de Morat et le chemin du Palatinat, sur une longueur de 230 m, doit être coordonnée avec le Service des ponts et chaussées (SPC) lors de la remise en état de la chaussée (projet Poya).

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 280'000,--

d) Contrôle vidéo des canalisations

Dans le cadre du constat d'état du réseau d'évacuation des eaux, un curage et contrôle vidéo du quartier de Pérolles, représentant une longueur de conduite de 7'000 m, est nécessaire.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 90'000,--

e) Avenue Jean-Marie-Musy

Le remplacement d'un secteur de collecteur de capacité hydraulique insuffisante (longueur 60 m.) doit être entrepris en coordination avec les travaux de réfection de la chaussée (assainissement au bruit) planifiés sur la route de Tavel

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 145'000,--

f) Rue du Botzet

Le remplacement du collecteur existant, fortement dégradé, est coordonné avec les travaux d'extension du réseau de chauffage à distance prévus pour le raccordement de l'école du Botzet.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 180'000,--

g) Avenue Général-Guisan – route Ste-Agnès – Rue de Morat

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet Poya, la modération de trafic projetée implique une adaptation du réseau d'évacuation des eaux claires.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 24'000,--

h) Aménagement du carrefour route du Jura – route de Ste-Thérèse

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet Poya, le réaménagement de chaussée implique une adaptation du réseau d'évacuation des eaux claires.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 57'000,--

i) Aménagement de la rue de la Neuveville

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet Poya, le réaménagement de la rue implique une adaptation du réseau d'évacuation des eaux claires.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 89'000,--

j) Entretien courant et gestion du plan d'évacuation des eaux (PGEE)

Des travaux d'entretien courant et de contrôle doivent être réalisés sur le réseau d'évacuation des eaux ainsi que dans les stations de pompage.

Les mises à jour des données de débits et des calculs hydrauliques font partie intégrante de la gestion du PGEE.

Le coût de ces différentes mesures est estimé à Fr. 330'000,--

**611.503.14 Bâtiments publics - Sécurité, nouvelles normes incendies, électricité et éclairage de secours Fr. 75'000.00**

Système d'alarme anti agression au Service social

Cette nouvelle installation remplace celle existante, obsolète, qui n'a plus de pièces de rechange et ne permet plus d'assurer une sécurité fiable. Le nouveau dispositif est connu et éprouvé ayant été mis en place aux tutelles.

La fourniture des installations est prise en compte par le budget du Service social et le montant ci-après concerne l'installation par une entreprise électrique.

Hôpital des Bourgeois, prestations électriciens Fr. 20'000,--

### Installations électriques

La Confédération a mis en place depuis quelques années des contrôles quinquennaux des installations électriques.

Ces contrôles sont effectués par des bureaux techniques indépendants dont les rapports sont ensuite transmis à des installateurs électriques mandatés pour mettre ces installations en conformité. Les installations à mettre à jour en 2013 concernent :

Le Centre horticole, Allée du Cimetière 11	Fr.	8'000,--
Le Centre de quartier du Schoenberg, Rte Mon-Repos 9	Fr.	10'000,--
Le Kiosque du Jura, Rte du Jura 14	Fr.	2'000,--

### Eclairage de secours

Ces installations lumineuses sont impératives pour garantir une évacuation des lieux efficace et sûre. Plusieurs bâtiments sont équipés d'installations obsolètes par rapport aux nouvelles normes.

Cette 1ère étape concerne :

La Salle Intersociétés, éclairage de secours pour chemin de fuite	Fr.	35'000,--
---	-----	-----------

### **611.503.15 Bâtiments publics - Assainissements énergétiques "système chauffage" Fr. 100'000.00**

Ce montant complète la rubrique relative aux assainissements énergétiques engagés sur l'enveloppe des édifices publics.

A la suite de divers contrôles des installations de chauffage et de combustion, il est nécessaire de procéder à des remplacements de chauffage à gaz et mazout dans le but de respecter les normes des valeurs de combustion.

Il est proposé de mettre au budget 2013, une partie de ce montant de Fr. 100'000,--, afin d'absorber ces dépenses. La 2<sup>ème</sup> partie de ce montant couvre un besoin nécessaire et urgent, le remplacement du chauffage des bâtiments Gottéron n° 15 et 17 par la pose de 3 sondes géothermiques.

Détails des travaux prévus :

Gottéron 15 : pose de 3 sondes géothermiques	Fr.	50'000,--
Petites-Rames 22, Fri-Art : nouvelle chaudière à gaz	Fr.	50'000,--

### **611.503.16 Bâtiments publics - Assainissements énergétiques de "l'enveloppe" Fr. 100'000.00**

Ce montant prolonge les moyens mis en œuvre ces années passées, dans le but d'assainir, peu à peu, le patrimoine immobilier de la Ville. Il s'agit ici d'interventions qui portent essentiellement sur l'enveloppe des bâtiments, l'isolation des façades et les fonds des combles.

Suite à un hiver 2011-2012 très rude, un diagnostic a été établi afin de déterminer les édifices les plus sensibles du fait d'une isolation déficiente et des vitrages vieillissants.

Considérant le parc immobilier conséquent, il est prévu de n'intervenir que sur certains bâtiments, selon la liste ci-dessous :

Détails des travaux prévus :

Maison de justice : isolation des combles	Fr.	10'000,--
Edilité : isolation des façades pignons	Fr.	10'000,--
Ecole du Jura A : remplacement partiel de vitrages	Fr.	50'000,--
Ecole du Botzet : isolation des combles	Fr.	30'000,--

### **612.503.91 Ecole du Botzet : raccordement et fourniture de chaleur CAD Placad Fr. 210'000.00**

Les lois et règlements en vigueur ne permettent plus le raccordement des nouvelles constructions publiques au chauffage à gaz. Dans un futur proche (durée de vie de la chaudière existante), l'installation de l'Ecole primaire du Botzet devra être modifiée afin de respecter les exigences cantonales en matière d'énergie renouvelable. Le réseau PLACAD fournit un chauffage à distance et permet une cogénération, ou un couplage chaleur-force (CCF) qui consiste à produire simultanément de l'électricité et de la chaleur.

La Ville a saisi l'opportunité de raccorder le site scolaire du Botzet au chauffage à distance PLACAD. L'introduction générale du chauffage à distance à gaz qui alimentera les quatre bâtiments se fera dans le nouveau pavillon au sud de la parcelle, où l'échangeur de chaleur sera installé (280 kW).

Le coût présenté est un montant forfaitaire qui permet de financer les travaux de génie civil pour acheminer le gaz jusqu'à la sous-station individuelle et fournir la chaleur. Le mode de financement du raccordement et fourniture de chaleur CAD PLACAD n'était pas encore connu au moment de l'élaboration du message pour la demande de crédit d'ouvrage des pavillons de l'Ecole enfantine. Suite à une analyse financière, il s'avère que le paiement annuel sur une longue période comme imaginé dans un premier temps est beaucoup plus coûteux à long terme (intérêts). La solution finalement retenue, plus économique, consiste à payer le raccordement en 2 acomptes : à la signature du contrat puis à la mise en service.

**612.503.92 Accueil extrascolaire (AES) – Centre de quartier du Schoenberg Fr. 50'000.00**

Dans le cadre de la mise en place de la deuxième année d'école enfantine prévue pour la rentrée scolaire 2013, les structures d'accueil extrascolaire (AES) devront être adaptées en conséquence pour permettre de répondre aux demandes supplémentaires. L'accueil extrascolaire du quartier du Schoenberg loue actuellement des locaux dans le bâtiment Swisscom à proximité du centre du quartier du Schoenberg. Une fois la construction de la nouvelle école de la Heitera achevée à la rentrée 2013, le transfert des quatre classes enfantines du centre du quartier du Schoenberg deviendra possible et libérera des espaces pour l'accueil extrascolaire.

Une analyse du potentiel des surfaces du centre du quartier du Schoenberg à disposition, suite au transfert des classes enfantines, a été effectuée avec les utilisateurs. Le bâtiment présente une typologie qui fonctionne bien en l'état avec des espaces généreux de part et d'autre d'un noyau de service fonctionnel composé des circulations et des sanitaires et nécessitant un minimum d'interventions pour un coût modeste.

Ces travaux sont estimés à Fr. 50'000.--. Ils concernent principalement des transformations mineures et comprennent la mise en place de mobilier et le

montage de cloisons légères, afin de compartimenter certains espaces pour répondre aux besoins plus spécifiques de l'accueil extrascolaire.

**616.503.01 PPS : démontage citerne et création local de stockage Fr. 60'000.00**

Ce bâtiment construit en 1981 est équipé d'une citerne de 50'000 litres de mazout et d'une citerne de 7'800 litres de diesel. Ces installations se trouvent à l'intérieur du volume.

L'ouvrage de rétention, qui contient ces deux installations, est fissuré selon un rapport de révision. Actuellement, une de ces citernes est toujours en activité et présente un risque concret de pollution des eaux.

Après analyse des installations, il a été constaté que la citerne à mazout n'est plus en fonction depuis la mise en place du réseau de chauffage à gaz. Par contre, la citerne à diesel est utilisée par les véhicules du service du feu.

Les travaux consistent à démonter la citerne à mazout et déplacer la citerne à diesel ; cela permettra de créer un espace de dépôt supplémentaire pour le service du feu, et de prévenir tous risques de pollution.

Ces transformations comprennent les travaux suivants :

Démontage paroi et travaux préparatoires	Fr. 10'000.--
Travaux de démontage et dégazage de la citerne à mazout	Fr. 11'000.--
Révision et déplacement de la citerne à diesel	Fr. 9'000.--
Création d'un bassin de rétention	Fr. 4'000.--
Travaux de maçonnerie et béton armé	Fr. 11'000.--
Electricité	Fr. 5'000.--
Menuiserie intérieure	Fr. 2'000.--
Travaux de peinture	Fr. 5'000.--
Divers et imprévus	Fr. 3'000.--



**620.501.07 Réaménagement place et avenue de la Gare Fr. 200'000.00**

La place de la Gare fait l'objet de réflexions depuis de nombreuses années, notamment sous l'impulsion de Fribourg Cible, en application de décisions prises par le Conseil communal et par le Conseil général. Les enjeux nouveaux fixés par le projet d'agglomération (PA2) qui a inscrit cette mesure en priorité A à réaliser à court terme, imposent d'engager une réflexion complémentaire, plus globale, notamment du fait du nouveau rôle de la gare de Fribourg qui en découle. Les difficultés liées à la mobilité au centre-ville et les projets en cours à proximité immédiate de la gare, en particulier la future Esplanade de la Gare, le projet Gare Sud et le réaménagement des Grand-Places, doivent en particulier être cités.

Les dysfonctionnements vécus au quotidien et les décisions stratégiques prises tout récemment militent pour traiter ce dossier dès 2013 déjà, s'agissant d'un dossier majeur et prioritaire. Pour information, le montant en question est destiné à lancer une étude liée essentiellement et avant tout au fonctionnement proprement dit des différents réseaux concernés par le périmètre de la gare : transports publics, mobilité douce, transport individuel, taxis.

Un second volet sera engagé dès 2014 et concernera le processus lié à la qualité de l'aménagement de la place. Cet aspect sera traité et développé dans le cadre du budget 2014.

**620.501.25 Etude revitalisation Ville historique Fr. 100'000.00**

La revitalisation des quartiers du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville est un processus indispensable consécutif à la fermeture du pont de Zaehringen, suite à la mise en service du pont de la Poya. Il s'agit-là d'une opportunité exceptionnelle qui doit impérativement être concrétisée par des réalisations publiques. Ce projet a également été pris en compte dans le projet d'agglomération (PA2) sous la forme d'une mesure inscrite en catégorie A, à réaliser à court terme.

Deux démarches sont d'ores et déjà engagées pour atteindre cet objectif :

- L'élaboration d'un concept de revitalisation portant sur les aspects économiques, touristiques, culturels et spirituels,

- La rédaction d'un Plan Directeur pour la Ville historique (base légale indispensable en amont des travaux de transformation).

Les montants mis au Plan financier ont pour objectif de développer, sur la base des mesures du Plan Directeur, la réalisation d'un projet fédérateur public spécifique, à titre de 1ère étape, en vue d'amorcer la métamorphose du quartier dans un délai rapide, suite à la fermeture du pont. Cette stratégie vise à éviter des situations telles que celle de la place du Petit-St-Jean ou du sens unique de l'avenue de la Gare, où il n'a pas été possible d'entreprendre des mesures d'aménagement de qualité simultanément à la mise en vigueur de nouvelles contraintes de circulation des véhicules.

**621.506.11 Remplacement véhicules (Cimetière) Fr. 100'000.00**

Le plan de remplacement pour 2013 est le suivant :

**1. Dumper Raco, FR 1419**

Mise en service en 1987

Heures de travail au 1er juin 2012 : 3'950h (correspond à 198'000km)

▪ Etat actuel du véhicule :

Après 25 ans de service, la mécanique de ce véhicule est fatiguée et usée.

▪ Utilisation du véhicule :

Transport de tout-venant, gravier, terre, divers matériaux de construction, gazon, herbe, feuilles, etc.

▪ Remplacement :

Le coût du remplacement de ce dumper par un modèle similaire de ~1.5m3 de contenance de la benne, moteur 25 à 30 CV, transmission hydrostatique, avec les équipements usuels, se monte à Fr. 60'000.--.

**2. Transporteur léger Gator John Deere**

Mise en service en 1995

Heures de travail au 1er juin 2012 : pas de compteur

▪ Etat actuel du véhicule :

Après 17 ans de service, la mécanique de ce véhicule est fatiguée et usée.

▪ Utilisation du véhicule :

Transports de personnes, de plantes, gazon, branches, feuilles mortes et autres matériaux légers. Distribution des terrines et décorations spéciales lors des plantations saisonnières.

▪ Remplacement :

Le coût du remplacement de ce petit transporteur par un modèle similaire moteur monocylindre de 401cm<sup>3</sup>, transmission à variation continue, avec les équipements usuels, se monte à Fr. 23'000,--.

**3. Treuil trois points 5t**

Mise en service en 1987

Heures de travail au 1er juin 2012 : pas de compteur

▪ Etat actuel du véhicule :

Après 25 ans de service, la mécanique de ce treuil ainsi que les équipements (câble) sont usés.

▪ Utilisation du véhicule :

Assurer la sécurité lors des abattages, débardage des troncs et des branchages, arrachage de petites souches.

▪ Remplacement :

Le coût du remplacement de ce treuil par un modèle à simple tambour, entraînement par prise de force 540 / 750 t/min, frein et embrayage à disques multiples, commande électrohydraulique avec télécommande, se monte à Fr. 17'000,--.

**700.506.35 Extension fibre optique Fr. 50'000.00**

Il s'agit de la poursuite du projet Frinet avec l'intégration des derniers bâtiments scolaires et les demandes du Service de la Mobilité pour la liaison de différents carrefours pour le contrôle de la signalisation.

**700.506.36 Remplacement des serveurs IBM et licences VmWare (étape 2) Fr. 150'000.00**

La durée de vie des serveurs achetés en 2007 est de 5 ans. De ce fait, il avait été conclu, lors de cette acquisition, des contrats de maintenance pour le matériel et les licences VMWare sur une durée égale. L'intégration du matériel avec les logiciels VMWare a permis d'assurer un niveau de disponibilité proche du 100%. Le contrôle du fonctionnement a ainsi été automatisé par l'utilisation des fonctionnalités avancées proposées par VMWare.

En 2012, le montant d'investissement de CHF 200'000,-- demandé a été utilisé pour le remplacement du SAN existant par un SAN de la société EMC, modèle VNX5300 avec une maintenance prolongée sur 5 ans. Le montant de CHF 150'000,-- demandé dans le budget 2013 est nécessaire pour la poursuite de cette mise à jour. Celle-ci consiste à remplacer les 3 serveurs IBM installés en 2007 par des serveurs de nouvelle génération, avec des performances nécessaires à l'évolution de l'informatique de la Ville ainsi que la reconduction du contrat pour le logiciel VMWare, également avec une maintenance sur 5 ans.

**915.503.00 Piscine du Levant : assainissement des vestiaires et adaptation du hall d'entrée Fr. 300'000.00**

La piscine du Levant a été construite en 1972.

En 1998, le chauffage au sol autour du bassin a été assaini, le carrelage changé et la ventilation réparée (Fr. 750'000.00).

En 2008, le système de traitement de l'eau a été changé (Fr. 450'000.00).

L'investissement proposé pour 2013 concerne le hall d'entrée et les vestiaires. Soumis à un climat très agressif (humidité, chaleur), ces locaux ont subi une dégradation telle qu'il est indispensable de les assainir.

Le programme des travaux et leurs coûts se présentent ainsi :

Plans, portes intérieures, faux-plafond, mobiliers et accessoires (travaux effectués par les collaborateurs de la Ville de Fribourg)	Fr. 36'500.00
Maçonnerie	Fr. 27'750.00
Serrurerie	Fr. 61'500.00
Sanitaire	Fr. 48'000.00
Carrelage vestiaires	Fr. 36'550.00
Carrelage entrée et escaliers	Fr. 10'200.00
Faux-plafonds	Fr. 25'300.00
Electricité	Fr. 26'900.00
Divers et imprévus	<u>Fr. 27'300.00</u>
Total TTC :	Fr. 300'000.00

Cette intervention se déroulera de juin à août 2013.

### 3. Catégorie III

Les projets d'investissements qui suivent feront l'objet d'un message spécial au Conseil général avant leur réalisation :

520.501.99	Mesures d'accompagnement Poya et liaison cyclable	Fr. 4'700'000
612.503.84	Ecole de la Vignettaz : pavillons modulaires	Fr. 2'000'000
612.503.88	Accueil extrascolaire du Jura	Fr. 370'000
612.503.90	DOSF : construction d'un nouveau CO	Fr. 56'000'000
618.503.32	Werkhof : aménagement complémentaire	Fr. 3'500'000
620.501.22	Achat parcelle Vignettaz	Fr. 10'500'000
620.501.23	Etude développement parcelle Vignettaz	Fr. 100'000
620.501.24	Révision du PAL - concept Agglo	Fr. 250'000
621.500.05	Place de jeux Maggenberg	Fr. 400'000
700.506.25	Gestion électronique de documents (GED)	Fr. 350'000
		<b>Fr. 78'170'000</b>

#### 4. Investissements des Services industriels (catégorie II)

**Adaptation chauffage/ventilation/refroidissement  
Givisiez** Fr. 100'000,--

Amélioration du système de chauffage, ventilation, refroidissement de l'immeuble de Givisiez

- Poser un stock de chaleur
- Séparer la production du chaud et du froid
- Remplacer la PAC no 3 défectueuse
- Programmer la production et la distribution séparément

Cet investissement permet de remettre à neuf les pompes à chaleur qui datent de 2006 et de réaliser un investissement complémentaire différé lors de la construction. Coût du projet : Fr. 100'000,--.

### B. CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT ET CHARGES FINANCIÈRES

#### 1. Capacité d'investir

La marge d'autofinancement (amortissements ./ excédent de charges du compte de fonctionnement) était de Fr. 9'809'827,-- au budget 2011 et de Fr. 11'535'984,-- au budget 2012. Elle est de Fr. 8'278'346 au budget 2013 (amortissements de Fr. 12'734'821,-- ./ l'excédent de charges du compte de fonctionnement de Fr. 4'456'475,--).

La capacité d'autofinancement est de 4.21 % contre 5.89 % au budget 2012. Ce résultat traduit la dégradation de la situation financière de la Ville. Il faut rappeler que cette capacité d'autofinancement est considérée comme satisfaisante à partir d'un coefficient de 10.

#### 2. Financement des investissements

Le total des investissements prévus en 2013 est de Fr. 99'507'200,-- et se décompose comme suit :

Catégorie I	Fr.	15'577'200.00
Catégorie II	Fr.	5'760'000.00
Catégorie III	Fr.	78'170'000.00
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>99'507'200.00</b>

Toutefois, comme les investissements de catégorie III sont indiqués à titre d'information, il convient de ne pas les prendre en considération pour le calcul des charges financières.

Dans ce cas, le total des investissements est réduit aux investissements I et II, soit à Fr. 21'337'200,--.

De plus, comme l'indique le tableau ci-après, les besoins en liquidités seraient ainsi de Fr. 11'736'000,-- compte tenu tant du prélèvement que de l'attribution aux réserves et des financements spéciaux.

#### 3. Charges financières

Le besoin de trésorerie de Fr. 11'736'000,-- générerait des charges financières, calculées à un taux d'intérêt de 2%, soit Fr. 234'720,--.

**CHAPITRE VIII**  
**OBTENTION D'UNE LIMITE DE CRÉDIT POUR FINANCER**  
**DES PONTS DE TRÉSORERIE COMMUNALE**

**TABLEAU DES BESOINS DE LIQUIDITÉS ARRÊTÉ AU 31.12.2013**

en milliers de Fr.				
+ augmentation liquidité/- diminution liquidité				
Bénéfice/Perte de l'année			-4'456	
Amortissements légaux			12'735	
Prélèvements sur les réserves				
256.482.00	HLM	0		
257.482.00	Immeubles anciens	40		
410.480.00	Abris PC	0		
521.480.00	Places de parc publiques	14		
531.480.00	Châtillon remise en état	1'000		
531.480.01	Réserve de Châtillon	0		
532.480.01	Canalisation	1'500		
532.480.00	Réserve protection eaux	0		
	Prélèvements totaux	2'554	-2'554	
Attributions aux réserves				
259.382.00	2ème année d'école enfantine	1'300		
410.380.00	Contribution achat abris PC	16		
521.380.00	Place de parc publique	36		
531.380.00	Châtillon, remise en état	604		
532.380.00	Entretien Step	273		
613.380.00	Fonds de rénovation immeubles	117		
	Attributions totales	2'346	2'346	
<b>Cash flow net</b>			<b>8'071</b>	<b>8'071</b>
Investissements bruts			-99'507	
+taxe de raccordement			1'500	
+ participation de tiers à la salle de spectacle			0	
+ investissement catégorie III			78'200	
Investissements nets			-19'807	-19'807
Amélioration du solde des débiteurs au 31.12				0
<b>Besoin de trésorerie estimé</b>				<b>-11'736</b>

Comme chaque année, le Conseil communal sollicite le Conseil général pour pouvoir procéder à des ponts de trésorerie d'un montant maximal de 20 millions au cours de l'année 2013.

Cette demande est étayée par le tableau ci-dessus qui démontre le besoin de liquidités possibles au cours de l'année 2013.

-----

LE CONSEIL COMMUNAL vous propose l'approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Fribourg et des Services industriels pour l'exercice 2013, selon projets d'arrêtés ci-annexés, ainsi que l'octroi des crédits d'investissements demandés.

-----

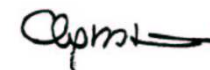
-----

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :

La Secrétaire de Ville :

Pierre-Alain Clément

Catherine Agustoni

Annexes : 2 projets d'arrêté  
 1 tableau de la dotation du personnel des services  
 1 grille salariale 2013

( **Projet** )

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 18, du 13 novembre 2012 ;
- le rapport de la Commission financière,

*arrête :*

**Article premier**

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2013 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 220'381'315.00
Total des charges	Fr. 224'837'790.00
<b>Excédent des charges</b>	<b><u>Fr. 4'456'475.00</u></b>

**Article 2**

Le budget de fonctionnement des Services industriels pour 2013 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 14'109'580.00
Total des charges	Fr. 14'052'600.00
<b>Excédent des produits</b>	<b><u>Fr. 56'980.00</u></b>

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Jean-Pierre Wohlhauser

André Pillonel

( **Projet** )

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 18, du 13 novembre 2012 ;
- le rapport de la Commission financière,

*arrête :*

**Article premier**

1. Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie I et II, se montant à Fr. 21'337'200.--, est approuvé. Il se présente de la façon suivante :
  - Catégorie I (déjà décidés) : Fr. 15'577'200.00
  - Catégorie II (désignés ci-dessous, art. 2) : Fr. 5'760'000.00
2. Le budget des investissements des Services Industriels, catégorie II, se montant à **Fr. 100'000.--**, est approuvé.

**Article 2**

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

**1. Commune de Fribourg**

**300.506.13 Achat de mobilier et de matériel informatique dans les CO, les écoles primaires et les écoles enfantines Fr. 100'000.00**

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**300.506.14 Remplacement du bus scolaire Fr. 220'000.00**

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**420.506.25 Remplacement fourgon CR 1985 Fr. 105'000.00**

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**430.501.04 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux-roues, transports publics Fr. 100'000.00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**520.501.00 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare, 3<sup>ème</sup> étape Fr. 1'000'000.00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**520.501.01** **Projet d'Agglomération – Rte de la Fonderie : Mesures 41.2 Aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables, secteur ouest (pont CFF - carrefour de Beaumont)** Fr. 100'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**520.506.12** **Remplacement véhicules 2013 (Routes communales et voirie)** Fr. 340'000.00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**523.501.02** **Eclairage public renouvellement 2013** Fr. 500'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**530.506.22** **Remplacement véhicules 2013 (Déchets)** Fr. 300'000.00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**532.501.42** **Collecteurs évacuation des eaux 2013** Fr. 1'500'000.00

Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.

**611.503.14** **Bâtiments publics - Sécurité, nouvelles normes incendies, électricité et éclairage de secours** Fr. 75'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**611.503.15** **Bâtiments publics - Assainissements énergétiques "système chauffage"** Fr. 100'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**611.503.16** **Bâtiments publics - Assainissements énergétiques de "l'enveloppe"** Fr. 100'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**612.503.91** **Ecole du Botzet : raccordement à Placad** Fr. 210'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**612.503.92** **Accueil extrascolaire (AES) - Centre de quartier du Schoenberg** Fr. 50'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**616.503.01** **PPS : démontage citerne et création local de stockage** Fr. 60'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**620.501.07** **Réaménagement place et avenue de la Gare** Fr. 200'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**620.501.25** **Etude revitalisation Ville historique 2013** Fr. 100'000.00

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.



**621.506.11 Remplacement véhicules 2013  
(Parcs et promenades) Fr. 100'000.00**

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**700.506.35 Extension fibre optique 2013 Fr. 50'000.00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**700.506.36 Remplacement des serveurs IBM et  
licences VmWare (étape 2) Fr. 150'000.00**

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**915.503.00 Piscine du Levant : assainissement  
des vestiaires et adaptation du hall  
d'entrée Fr. 300'000.00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

## **2. Services industriels**

**Adaptation chauffage/ventilation/refroidissement  
Givisiez Fr. 100'000,00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

### **Article 3**

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

### **Article 4**

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2013, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de 20 millions de francs.

### **Article 5**

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

### **Article 6**

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour Fr. 78'170'000,--, qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2013.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Jean-Pierre Wohlhauser

André Pillonel

Administration de la Ville de Fribourg

Service/Secteur	Effectif budget	mutation		Imputation interne		Dotation				Variation temporaire	Différence
	Ept	-	+	-	+	2013		2012		Ept	
						Ept	Pers	Ept	Pers		
<b>Secrétariat de Ville AG</b>	25.45		1.70	-0.20	0.50	25.75	32	24.15	30	-0.10	1.60
<b>Relations humaines</b>	4.1				0.40	4.5	5	4.5	5		
<b>Service juridique</b>	3.0		1.00	-0.50	0.30	2.8	3	1.8	2		1.00
<b>Finances</b>	13.4					13.4	17	13.4	17		
<b>Ecoles</b>	59.4		4.30			59.4	76	54.2	75	0.85	5.15
<b>Police et mobilité</b>	38.3		1.00			38.3	39	37.3	38		1.00
<b>Edilité: Génie civil</b>	133.15	-1.00	1.10			133.15	137	133.05	137	0.00	0.10
<b>Edilité: Urbanisme et Architecture</b>	90.3		2.40			90.3	131	89.0	128	-1.10	1.30
<b>Informatique</b>	9.30			-0.50		8.80	10	8.9	9	-0.10	-0.10
<b>Culture</b>	4.50					4.50	6	5	6		
<b>Sports</b>	18.75		1.85			18.75	21	16.9	18		1.85
<b>Affaires sociales</b>	37.10	-1.00				37.10	45	38.5	46	-0.40	-1.40
<b>Tutelles et curatelles</b>	22.60					22.60	29	22.6	29		
<b>Total</b>	<b>459.3</b>	<b>-2.0</b>	<b>13.35</b>	<b>-1.2</b>	<b>1.2</b>	<b>459.3</b>	<b>551</b>	<b>448.8</b>	<b>540</b>	<b>-0.85</b>	<b>10.50</b>
			11.35			10.5					

Légende

Effectif budget	Effectif selon le budget 2013
Mutation -	baisse d'effectif ayant eu lieu durant l'année 2012
Mutation +	augmentation d'effectif prévu pour 2013
Imputation interne -	effectif du service qui doit dans la dotation d'un autre service
Imputation interne +	effectif du service qui provient de la dotation d'un autre service
Dotation	Dotation effective du service
Variation temporaire	Variation temporaire de l'effectif
Différence	Variation de l'effectif entre 2013 et 2012

**2013**

<b>A</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	3'377	3'425	3'474	3'522	3'571	3'619	3'667	3'716	3'764	3'813
1	3'861	3'909	3'958	4'006	4'055	4'103	4'152	4'200	4'248	4'297
2	4'345	4'394	4'442	4'490	4'539	4'587	4'636	4'684	4'732	4'781
3	4'829	4'878	4'926	4'974	5'023	5'071	5'120	5'168	5'216	5'265
4	5'313	5'362	5'410	5'458	5'507	5'555	5'604	5'652	5'701	5'749

<b>B</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	4'221	4'282	4'343	4'403	4'464	4'525	4'586	4'647	4'707	4'768
1	4'829	4'890	4'950	5'011	5'072	5'133	5'194	5'254	5'315	5'376
2	5'437	5'498	5'558	5'619	5'680	5'741	5'802	5'862	5'923	5'984
3	6'045	6'105	6'166	6'227	6'288	6'349	6'409	6'470	6'531	6'592
4	6'653	6'713	6'774	6'835	6'896	6'957	7'017	7'078	7'139	7'200

<b>C</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	5'277	5'352	5'428	5'503	5'579	5'654	5'730	5'805	5'880	5'956
1	6'031	6'107	6'182	6'258	6'333	6'408	6'484	6'559	6'635	6'710
2	6'785	6'861	6'936	7'012	7'087	7'163	7'238	7'313	7'389	7'464
3	7'540	7'615	7'691	7'766	7'841	7'917	7'992	8'068	8'143	8'219
4	8'294	8'369	8'445	8'520	8'596	8'671	8'747	8'822	8'897	8'973

<b>D</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	6'597	6'692	6'786	6'881	6'975	7'070	7'164	7'259	7'353	7'448
1	7'543	7'637	7'732	7'826	7'921	8'015	8'110	8'205	8'299	8'394
2	8'488	8'583	8'677	8'772	8'866	8'961	9'056	9'150	9'245	9'339
3	9'434	9'528	9'623	9'718	9'812	9'907	10'001	10'096	10'190	10'285
4	10'379	10'474	10'569	10'663	10'758	10'852	10'947	11'041	11'136	11'231

<b>E</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	8'246	8'364	8'482	8'601	8'719	8'837	8'955	9'073	9'192	9'310
1	9'428	9'546	9'664	9'783	9'901	10'019	10'137	10'255	10'374	10'492
2	10'610	10'728	10'846	10'965	11'083	11'201	11'319	11'437	11'556	11'674
3	11'792	11'910	12'028	12'147	12'265	12'383	12'501	12'619	12'738	12'856
4	12'974	13'092	13'210	13'329	13'447	13'565	13'683	13'801	13'920	14'038